

Rapport de la Municipalité de Préverenges  
au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2025

**GESTION 2025**





Rapport de la Municipalité de Préverenges  
au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2025

## **RAPPORT DE GESTION 2025**



## RAPPORT DE GESTION 2025

### Rapport de la Municipalité de Préverenges au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c),  
du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,  
du règlement du Conseil communal de Préverenges du 23 avril 2015  
(art. 93 et 94),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport  
sur sa gestion pour l'année 2025.

Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité, sont  
déposés séparément.

## ABREVIATIONS

AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne
AMF	Accueil en milieu familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay, Aubonne et Morges
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CAD	Chauffage à distance
CCT	Convention collective de travail
CDAP	Cour de droit administratif et public (anciennement TA – Tribunal administratif)
CET	Conseil d'établissement
CFF	Chemins de Fer Fédéraux
CVE	Centre de vie infantine
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
EPSP	Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs
EPT	Équivalents plein temps
ERM	Epuration de la Région morgienne
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LHR	Loi sur l'harmonisation des registres
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MEP	Mandat d'étude parallèle
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
ORPC	Office régional de la protection civile
PA	Plan d'affectation

## ABREVIATIONS

PACom	Plan d'affectation communal
PC	Prestations complémentaires / Protection civile / Poste de commandement
PRM	Police Région Morges
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
SEE	Service d'exploitation et de l'environnement
SIPAS	Service d'Instruction publique et d'Action Sociale
SIS	Service Incendie et Secours
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SPOP	Service de la population
SSDA	Site stratégique de développement d'activités
SUC	Service de l'urbanisme et des constructions
SVL	Société vaudoise pour le logement
TSP	Travail Social de Proximité
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers





## TABLE DES MATIÈRES

1. Conseil communal	8
2. Vœux de la Commission de gestion	10
3. Municipalité	13
4. Administration générale, Finances, Écoles, Social, Cultes	16
5. Ressources humaines – Administration NextGen – Promotion économique Culture & Événements – Jeunesse	22
6. Urbanisme – Constructions – Mobilité – Accueil de jour des enfants	34
7. Sécurité publique – Espaces verts et Voirie – Sports	42
8. Durabilité – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique	52
9. Conclusions générales	60



## 1. CONSEIL COMMUNAL

### BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025 :**

**Présidente:** M. Vincenzino Roberto

**1<sup>er</sup> Vice-Président:** M. Steen Boschetti

**2<sup>ème</sup> Vice-Président:** M<sup>me</sup> Gwenn Versini Petty

**Scrutateurs:** M<sup>me</sup> Christiane Panchaud et M. Raphaël Cresta

**Scrutateurs-suppléants:** M<sup>mes</sup> Letizia Marazzi (jusqu'au 20 mars 2025)

et Marie-Claude Matamby

**Secrétaire:** M<sup>me</sup> Claude De Titta

**Huissiers:** MM. Safet Cokovic et Lionel Berger

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025 :**

**Président:** M. Vincenzino Roberto

**1<sup>er</sup> Vice-Président:** M. Steen Boschetti

**2<sup>ème</sup> Vice-Président:** M<sup>me</sup> Gwenn Versini Petty

**Scrutateurs:** M<sup>me</sup> Christiane Panchaud et M. Raphaël Cresta

**Scrutateurs-suppléants:** M<sup>mes</sup> Grazia Paolino et Christiane Panchaud

**Secrétaire:** M<sup>me</sup> Claude De Titta

**Huissiers:** MM. Safet Cokovic et Lionel Berger

### Mutations en 2025

#### Décès

M<sup>me</sup> Letizia Marazzi

#### Démission

M<sup>me</sup> Christine Becker van Slooten

M<sup>me</sup> Myriam Cokovic Buri

### Nominations (assermentations)

M. Damien Canart, en remplacement de M<sup>me</sup> Laetitia Wolf, démissionnaire en 2024

M. Sébastien Dufaut, en remplacement de M. Marc Badoux, démissionnaire en 2024

M. Bastien Le Gars Santoni, en remplacement de M<sup>me</sup> Caroline Michaud, démissionnaire avant son assermentation

Le Conseil communal de Préverenges est élu selon le système propositionnel. Tous ses membres font partie de l'« Entente Préverengeoise ».

### LISTE DES MEMBRES

La liste des membres en fonction au 31 décembre 2025

Ballot Peggy

Balzarini Stefano

Ben Hassena Meriam

Bergier Sébastien

Blasco Aline

Borgnana Marie-Pierre

Boschetti Steen

Canart Damien

Castellani Catherine

Chappuis Antoine

Chomette Jacques

Colelough Philippe

Cresta Raphaël

De Titta Claude

Delaloye Patrick

Dufaut Sébastien

Duvoisin Marc-Henri

Eggenberger Verena

Garraux Aline

Gibbons Sandra Elizabeth

Hermann Pierre Philippe

Ihmle Isabelle

Ihmle Pierre

Kazandjian Serge

Kernen Antoine

Lambelet-Blanc Sylviane

Le Gars Santoni Bastien

Linková Vaucher Iveta

Lüthi Patrick

Matamby Marie-Claude

Mayor Paul Robert

Meghari Mohamed

Meylan Pierre-Alain

Meystre Claude

Monneron Cindy

Moser Béatrice

Nguyen Thi

Panchaud Christiane

Pannett Christopher

Paolino Grazia

Perret Anna

Perret Horace

Perret Virgile

Pictet Vallon Anne

Pötter Emmanuel

Querol Podadera Jonatan

Ravot Gaël

Riccio Claudio

Robert Viviane

Roberto Vincenzino

Rubattel Michel

Schaller Etienne

Scherer Jérôme

Simon Sébastien

Steinhaeuslin Sarah

Toinet Jean-Michel

Tredanari Grazia

Troeltsch Jan

Versini Petty Gwenn

Vogel Anna Elisabeth

## ASSEMBLÉE DE COMMUNE

L'Assemblée de Commune a été convoquée à trois reprises (quatre en 2024) pour se prononcer sur les thèmes suivants :  
Le 9 février 2025

### OBJETS FÉDÉRAUX :

- « Initiative pour la responsabilité environnementale »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2906	1172	17	1	1154	399	34.58%	755	65.42%	40.33%

### Le 28 septembre 2025

- « Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2936	1411	39	1	1371	480	35.01%	891	64.99%	48.06%

- « Loi sur l'e-ID » (LeID)

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2936	1411	29	3	1379	804	58.30%	575	41.70%	48.06%

### Le 30 novembre 2025

- « Initiative service citoyen »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2928	1255	13	3	1239	138	63.96%	1101	11.14%	42.86%

- « Initiative pour l'avenir »

Electeurs inscrits	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	%	NON	%	Part. en %
2928	1255	14	1	1240	327	26.37%	913	73.63%	42.86%



## 2. VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

### ANNÉE 2019

#### Vœu n° 8

En attendant la future renaturation du delta de la Venoge, la Commission souhaite que la Municipalité prenne des mesures pérennes pour assurer la sécurité de la berge côté Préverenges.

#### Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu. Elle est consciente de l'état actuel des berges de la Venoge qui font d'ailleurs l'objet de contrôles réguliers. Une évaluation globale de la situation a été réalisée récemment avec le Canton. Un programme de taille et de sécurisation de quelques grands arbres, mais surtout un projet de pose de pontons sécurisés pour les places d'amarrage problématiques seront entrepris prochainement. A noter que la concession d'amarrage signée avec le Canton a été prolongée de 5 années supplémentaires jusqu'au 31.12.2026 dans l'attente de la réalisation d'un port devant la station de pompage de Saint-Sulpice.

#### Situation au 31.12.2025 :

Le Conseil communal ayant refusé le préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour le déplacement du port de la Venoge, la Municipalité a demandé au Canton la prolongation de la concession existante pour la même durée que du côté de Saint-Sulpice, soit jusqu'au 31 décembre 2030. La procédure est en voie de finalisation.

Jusqu'au lancement du chantier de renaturation, qui coïncidera avec la désaffectation définitive des places d'amarrage, aucun travail lourd de réhabilitation ne sera effectué, en conformité avec les directives cantonales. Un entretien minimal sera assuré afin de garantir la sécurité des promeneurs. Aucun nouveau contrat de location ne sera conclu et, lorsque les places ne seront plus utilisables, les baux seront résiliés et les places ne seront pas réattribuées.

### ANNÉE 2021

#### Vœu n° 1

La Commission demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour la finalisation, la validation et la mise en application des procédures / documents suivants :

- SCI Finances et les procédures correspondantes
- SCI Ressources Humaines et les procédures correspondantes

Ce vœu est récurrent tous les ans depuis la Commission de gestion 2018.

#### Réponse de la Municipalité :

Faisant suite au changement dans la répartition des dicastères, il a paru peu opportun de finaliser la mise en place du SCI Finances alors que le mandat du SCI Ressources Humaines était en cours de réévaluation.

#### Situation au 31.12.2025 :

SCI Finances : MCH2 a été implémenté à la fin de l'année 2024 pour le budget 2025. Le SCI devait être déployé conformément aux dispositions légales prévues pour 2026. Pour rappel, une nouvelle Loi sur les Communes devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026 avec la nouvelle législature. Malheureusement, ce projet n'a pas vu le jour et en conséquence, l'État n'a pas encore fixé les contours des recommandations et obligations aux communes en matière de SCI. A ce stade, un SCI minimum est en place pour assurer a minima le suivi des finances.

SCI RH : Le Service RH a déployé un système de contrôle interne couvrant des processus de recrutement et d'engagement, des checklists standardisées dans le cadre d'entrées - mutations et sorties de collaborateurs, des contrôles salariaux selon le principe des quatre yeux (même si l'entier du processus se déroule au sein du Service RH), ainsi que des procédures encadrant la gestion des absences, des assurances sociales, des évaluations et des formations. Ce dispositif est consolidé par un suivi des recommandations en matière d'audit.

#### **Vœu n° 9**

La Commission souhaite que la Municipalité crée un fonds affecté au soutien des énergies renouvelables, à l'éclairage public, à l'efficacité énergétique et au développement durable. Ce fonds sera alimenté par la taxe de 0.7 ct/kWh d'électricité distribué sur le territoire communal et prélevée auprès de chaque contribuable. Un règlement définissant les modalités de perception ainsi que le montant de cette taxe affectée devront être établis et approuvés par le Conseil communal.

#### **Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité juge cette idée très intéressante, elle y réfléchira et verra sous quelle forme répondre à ce vœu. Elle y a d'ailleurs travaillé durant l'année 2025 avec le concours d'une société spécialisée dans la durabilité. La démarche aboutira à la création d'un fonds et de son règlement pour des subventions sur différentes actions de durabilité.

#### **Situation au 31.12.2025 :**

La Commune travaille à la mise sur pied d'un concept de soutien aux énergies renouvelables. Un projet est quasiment abouti et devrait être présenté au Conseil communal durant la prochaine législature.

#### **Vœu n° 11**

La Commission souhaite que la Municipalité examine dans le cadre de l'entretien du Sentier des Oiseaux la possibilité de poser un système de retenue des copeaux.

#### **Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité prend acte de ce vœu. Comme relevé en 2019 lors de la motion Risse, c'est la DGE (organe cantonal) qui autorise ou refuse les travaux d'entretien le long des berges du lac. La Municipalité va prendre contact avec cette autorité et voir quelles sont les possibilités techniques qu'elle autorise pour aller dans le sens de ce vœu.

#### **Situation au 31.12.2025 :**

La Municipalité se trouve confrontée à de fortes restrictions, énoncées par le Canton. Ces dernières interdisent tout ajout de matériaux le long du cheminement, afin de ne pas induire de changement d'affectation du sol forestier et de ne pas entraver un futur projet de revitalisation des rives lacustres. Des échanges ont eu lieu avec le Canton afin de trouver une solution. La position du Canton reste fermée à ce stade et les services communaux agissent au mieux pour stabiliser la situation au quotidien. Les contacts avec le Canton se poursuivent.

### **ANNÉE 2022**

#### **Vœu n° 2**

Dans un souci de transparence, la Commission demande à la Municipalité de chiffrer le coût total des prestations offertes par la Commune aux sociétés locales (frais liés aux locaux et au personnel) et de faire apparaître ce chiffre dans le budget.

#### **Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité accepte ce vœu et partage entièrement l'avis de la commission. Elle travaille actuellement à rendre visibles les prestations « en nature » offertes par la Commune et à les valoriser. Cette mise en place sera couplée avec la mise en œuvre d'une politique de soutien aux sociétés locales la plus transparente possible. Le Conseil communal sera renseigné en temps voulu.

#### **Situation au 31.12.2025 :**

La Municipalité poursuit sa réflexion sur une politique de subventionnement des sociétés locales.

#### **Vœu n° 4**

La Commission demande à la Municipalité d'établir une convention pour obtenir des autres communes bénéficiaires le montant relatif au nombre de leurs enfants accueillis et pris en charge à « Univers 1028 ».

#### **Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité accepte ce vœu et précise que ce point est abordé chaque année avec les communes voisines. Dans le cadre des travaux visant à la constitution d'une association de communes pour les activités scolaires et de jeunesse, la Municipalité milite pour y intégrer « Univers 1028 ». Le financement de la structure serait ainsi réglé par ce biais.

#### **Situation au 31.12.2025 :**

La signature d'une convention nécessite l'adhésion de toutes les parties, ce qui n'est pas le cas pour le moment, même si la Municipalité partage les avis successifs des commissions de gestion. L'avenir d'Univers 1028 est lié à celui de la création de l'association intercommunale enfance et jeunesse Bief-Venoge.

#### **Vœu n° 7**

Lors de sa séance du 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé que les « zones 30 » peuvent désormais être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale, ce qui réduit les obstacles bureaucratiques et facilite la création de zones à vitesse réduite. Ce faisant, il octroie aux communes une marge d'appréciation supplémentaire : désormais elles peuvent aussi introduire des « zones 30 » dans le but d'améliorer la qualité de vie des riverains. La Commission demande donc à la Municipalité de généraliser les zones à 30 km/h à l'ensemble des routes de la Commune en dehors des grands axes structurants (RC1 et RC79).

#### **Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité accepte ce vœu. La Municipalité travaille déjà à l'élaboration d'une image directrice des mobilités afin d'affiner les spécificités par axes, zones 30 km/h en particulier. Sur cette base, le passage de différents secteurs en zone 30 km/h sera proposé. Votre Conseil sera tenu informé des résultats en temps voulu.

#### **Situation au 31.12.2025 :**

Une étude sur la création de zones 30 km/h par le bureau d'ingénieurs UrbanMoving est en cours. Elle porte sur l'abaissement de la vitesse dans toute la zone située au-dessous de la RC1 (Av. de Croix-de-Rive, Ch. Neuf), ainsi que sur l'extension de la zone 30 km/h de l'Av. de la Gare jusqu'à l'Allée du Rionzi, via l'Allée du Capellan. Un abaissement de la vitesse sur la rue de Lausanne est également considéré sur le tronçon suivant la fin de la zone 20 km/h, jusqu'au carrefour de la route de Genève, englobant par la même occasion le chemin des Uttins. Les quartiers du Vuasset et de la Taudaz font également l'objet d'une étude visant à réguler la vitesse. Finalement, un abaissement de la vitesse à 20 km/h sur l'Allée des Pommiers est à l'étude pour limiter le trafic de transit de cet axe.

Le dossier de demande d'abaissement des vitesses sur le territoire communal sera prochainement soumis à la DGMR pour approbation.

## ANNÉE 2023

### Vœu n° 2

La Commission de gestion demande que la Municipalité et l'Administration mettent sur pied un registre électronique de toutes les procédures, permettant une suppléance facilitée en cas d'absence de la personne responsable.

#### Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu. Ce travail pourra être réalisé à la suite de la restructuration de l'administration communale et de la clarification des activités attribuées aux différentes entités qui la composent.

#### Situation au 31.12.2025 :

Les services disposent de procédures par services, sous forme analogique pour la plupart, et via un logiciel métier pour le Service des finances. Des procédures transversales se développent progressivement et le but à terme sera de réunir les processus et procédures dans un seul référentiel. Ce travail se fera en parallèle de la préparation du socle nécessaire pour assurer la digitalisation de l'Administration.

### Vœu n° 4

La Commission de gestion invite la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles pour résoudre les problèmes récurrents liés à l'étanchéité du toit de la voirie aussi rapidement que possible, mais avant le délai de prescription de 10 ans, en recourant à la voie légale si nécessaire.

#### Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu. Dans ce cadre, un mandat a été confié à une entreprise externe qui devra évaluer la bienfacture des travaux effectués, le cas échéant la Municipalité se retournera contre le constructeur ou le maître d'état responsable.

#### Situation au 31.12.2025 :

Des travaux ciblés ont été réalisés, à savoir le renforcement de l'étanchéité aux points sensibles et l'amélioration de l'accès à la toiture, permettant de mieux maîtriser la situation.  
Les entreprises concernées ont participé aux coûts.  
Ce vœu peut être considéré comme clos.

### Vœu n° 6

La Commission de gestion réitère son vœu que la Municipalité finalise le règlement (ou directive) des parkings sur le domaine communal afin d'unifier et de simplifier la gestion du parcage dans son ensemble (lieux, autorisations, horaires, taxes, etc.)

#### Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu. Ce travail est en cours.

#### Situation au 31.12.2025 :

Le projet avance, mais les sujets liés à la question très délicate du stationnement privilégié sont particulièrement complexes. Approché, le bureau du Conseil communal a nommé une commission devant travailler de concert avec la Municipalité afin d'aboutir à une proposition de règlement s'appuyant sur un large consensus. La commission s'est réunie à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2025 et la suite de ses travaux se déroulera sur 2026.

## MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS EN SUSPENS

### Motion

• Motion du 24 juin 2025 de Mme Anna Perret : mettre à jour le Règlement communal sur la gestion des déchets pour ne pas décourager les micro-entreprises

Commentaire de la Municipalité :

En cours.

### Postulat

• Postulat du 8 février 2024 de Mmes Verena Eggenberger, Letizia Marazzi, MM. Etienne Schaller, Thi Nguyen et Pierre Vallon - Plan d'action municipal pour des logements locatifs à prix modérés pour les Prévèrengeoises et Prévèrengeois

Commentaire de la Municipalité :

En cours.

### Interpellations

• Interpellation du 8 mai 2025 de Mmes Sandy Gibbons, Isabelle Ihmlé, Anna Perret et MM. Pierre Ihmlé et Horace Perret - « Un plan climat pour notre Commune » ?

Commentaire de la Municipalité :

Une réponse de la Municipalité a été déposée à la séance du Conseil communal du 26 juin 2025.

• Interpellation du 8 mai 2025 de Mme Anne Pictet Vallon et consorts - « Démission du Secrétaire municipal »

Commentaire de la Municipalité :

Une réponse de la Municipalité a été déposée à la séance du Conseil communal du 26 juin 2025.

• Interpellation du 8 mai 2025 de M. Virgile Perret et consorts concernant l'accès piéton au bâtiment Tribord par le sud du site scolaire

Commentaire de la Municipalité :

Une réponse de la Municipalité a été déposée à la séance du Conseil communal du 18 septembre 2025.

• Interpellation du 13 novembre 2025 de M. Steen Boschetti relative à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)

Commentaire de la Municipalité :

En cours.



### 3. MUNICIPALITÉ

#### ORGANISATION

##### Attributions et compétences des dicastères municipaux en 2025

###### Administration générale - Finances - Écoles - Social et Cultes

M. Guy Delacrétaz, Syndic – Suppléante : Mme Karine Storm-Devolz, Municipale

*Autorités, district, surveillance et contrôle, représentation, relations publiques, affaires touristiques, votations et élections, archives, finances, baux à loyer, assurances, Office du logement, instruction publique, affaires sociales, aînés.*

###### Durabilité - Transports publics - Exploitation des bâtiments et des domaines communaux - Informatique

M. Manuel Zenger, Municipal – Suppléant : M. Alain Garraux, Municipal  
*Bâtiments, conciergerie, location de salles, domaines, environnement, stratégie énergétique (en délégation), durabilité, transports publics, informatique.*

###### Ressources humaines - Administration NextGen - Économie - Culture et Jeunesse

Mme Karine Storm-Devolz, Municipale – Suppléant : M. Manuel Zenger, Municipal

*Ressources humaines, amélioration des processus de l'administration, promotion économique, Univers 1028, jeunesses, culture, gestion des manifestations.*

###### Sécurité publique - Espaces verts et voirie - Sports

M. Alain Garraux, Municipal – Suppléant : M. Hervé Nusbaumer, Municipal  
*Sécurité publique, Contrôle des habitants, Police du commerce, routes, voirie, espaces verts, sports, Police, sapeurs-pompiers, protection civile, plage, inhumations, déchets, ports.*

###### Urbanisme - Constructions - Mobilité – Accueil de jour

M. Hervé Nusbaumer, Municipal – Suppléant : M. Guy Delacrétaz, Syndic.

*Urbanisme, aménagement du territoire, autorisations de construire, études et nouvelles constructions communales, mobilité, plans directeurs communal et régional, planification, salubrité, permis d'habiter, éclairage public, services industriels (eaux/gaz/électricité), travaux publics, UAPE, accueil préscolaire.*

#### Séances

La Municipalité siège de manière hebdomadaire, les lundis dès 16h15. Ces séances sont présidées par le Syndic, M. Guy Delacrétaz. 40 séances ordinaires ont eu lieu en 2025.

#### ACTIVITÉS

Les membres de la Municipalité ont pris part aux associations, collaborations intercommunales, fondations et autres organismes, de la manière suivante :

##### M. Guy Delacrétaz

- Association région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), commission du tourisme
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay ARASMAC, Comité de Direction
- Association « Morges Région Tourisme »
- Région Morges, assemblée des Syndics
- Région Morges, Comité de pilotage « environnement », Président
- Établissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP), Conseil d'Établissement, Président
- Établissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP), Bureau de l'Entente, Vice-Président (jusqu'à fin juin 2024)

##### Mme Karine Storm-Devolz

- Comité de l'Association Les Petites Voiles, membre
- Association Préverenges800, Présidente

#### M. Alain Garraux

- Police Région Morges (PRM), Comité de direction
- Polices vaudoises
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), Comité de direction
- SIS Morget, Conseil intercommunal
- Organisation Régionale de la Protection civile du District de Morges (ORPCi), membre de l'assemblée des délégués
- Stands de tir intercommunal, délégué
- Association Préverenges800, Vice-président

#### M. Manuel Zenger

- Région Morges, Comité politique « environnement », membre
- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM), Conseil intercommunal
- Établissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP), Bureau de l'Entente, Vice-président (dès début juillet 2024)
- Transports publics de la région morgienne, Comité exécutif.

#### M. Hervé Nusbaumer

- Commission intercommunale des Services industriels,
- Région Morges, Comité politique « Urbanisation »
- Région Morges, Comité politique « Mobilité »
- Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay ARASMAC, Conseil Intercommunal
- Comité de l'Association Les Petites Voiles, Président

#### Participation aux personnes morales

La commune de Préverenges détient des participations notamment dans les sociétés suivantes :

- CGN SA
- Romande Energie
- Valorsa SA
- Cridec SA

#### Liste des préavis et rapports

Cette année, la Municipalité a adressé au Conseil communal les 15 préavis suivants :

Numéro Titre

- |      |   |
|------|---|
| 1/25 | Demande de crédit de CHF 120'000.- pour la modernisation de la téléphonie et du câblage informatique du bâtiment administratif « Le Château »                                       |
| 2/25 | Demande d'un crédit de CHF 128'955.- TTC pour les travaux de rénovation et de remise en état de la partie nord du chemin Neuf à la jonction avec la RC1 (Rte de Genève)             |
| 3/25 | Demande d'un crédit de CHF 34'650.- TTC pour la réalisation des travaux des travaux de rénovation et de remise en état partielle de la rue de Lausanne                              |
| 4/25 | Nombre de Conseillers municipaux et communaux pour la législature 2026-2031   |
| 5/25 | Demande de crédit pour l'achat de la parcelle n° 96 de Préverenges (Maison « Huber »)   |
| 6/25 | Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges   |
| 7/25 | Arrêté d'imposition pour l'année 2026   |
| 8/25 | Création et adhésion à l'Association « Préverenges800 »   |
| 9/25 | Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre-saisons selon le système régional |

- |       |   |
|-------|---|
| 10/25 | Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 – Retiré  |
| 11/25 | Règlement sur la taxe relative au financement des équipements communautaires  |
| 12/25 | Révision du règlement du personne   |
| 13/25 | Ajustement de bilan pour le passage à MCH2 – Fonds propres  |
| 14/25 | Budget 2026   |
| 15/25 | Demande de crédit de CHF 2'474'860.- pour les travaux de démolition et de construction relatifs au secteur 1 du site scolaire les Voiles du Léman |
| 16/25 | Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031   |

#### ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

AU 31.12.2025
Secrétariat municipal (Greffes municipal + Secteur de l'Instruction Publique et d'Action sociale)
Service des finances
Service des ressources humaines
Service de la population (Sécurité municipale + Contrôle des habitants)
Service de l'urbanisme et des constructions
Service d'exploitation et de l'environnement (Secteur des espaces verts et de la voirie + Secteur des bâtiments)

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2025

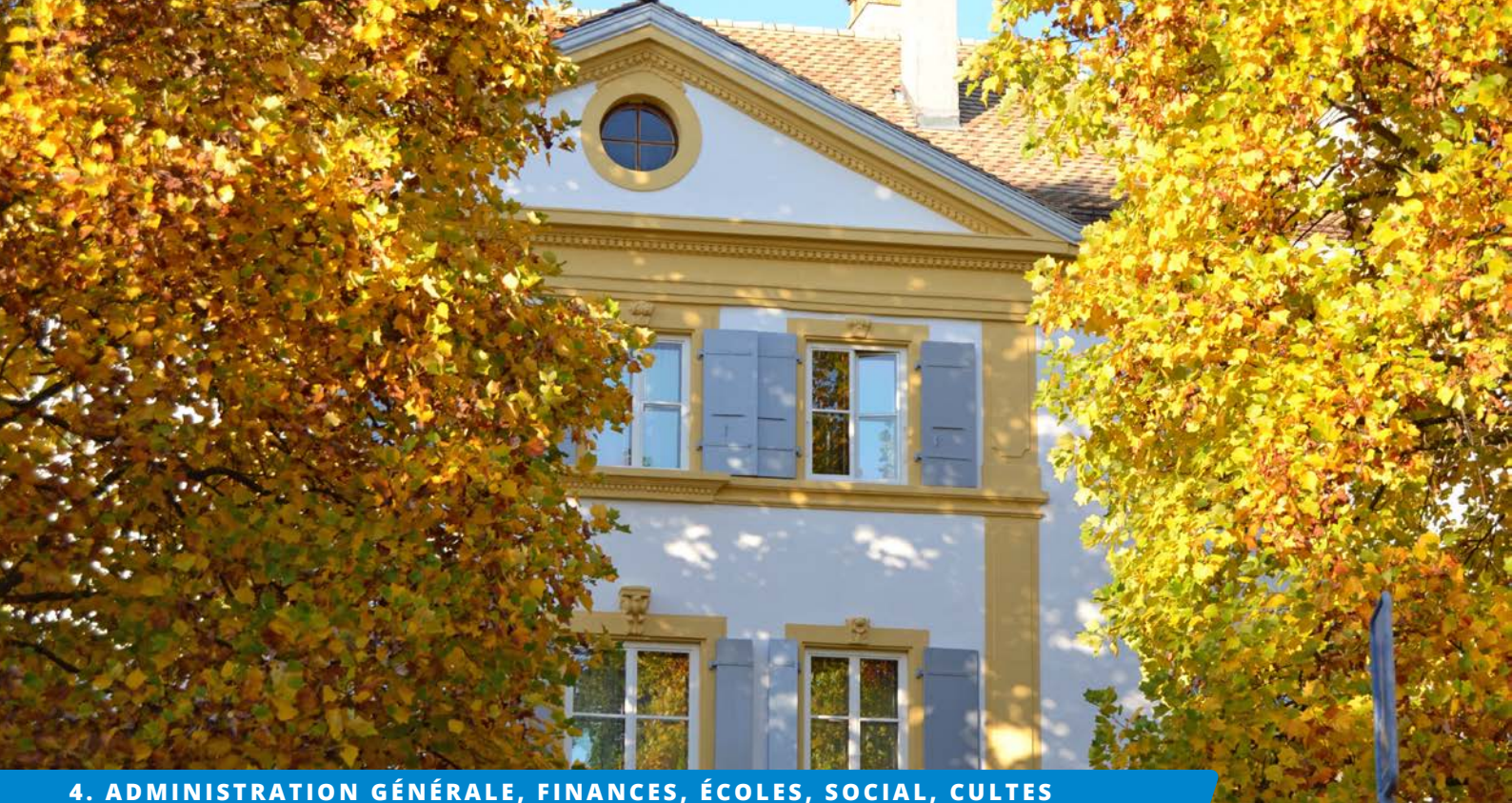
Comparaison de l'évolution des effectifs à plein temps (EPT) par secteur au 31.12.25

EFFECTIF DU PERSONNEL	2024		VARIATION 2024-2025		2025		APPRENTIS	
	EPT	EFFECTIF	EPT	EFFECTIF	EPT	EFFECTIF	EPT	EFFECTIF
Greffe	3,00	3,50	0,00	0	3,00	3,50	0,00	0
Service des ressources humaines	1,70	2,00	-0,10	0	1,60	2,00	0,00	0
Service des Finances	1,80	2,00	0,00	0	1,80	2,00	0,00	0
Contrôle des habitants (1)	2,60	3,00	0,20	0,5	2,80	3,50	0,00	0
SIPAS (Service de l'instruction publique et d'action sociale)	1,56	2,00	0,00	0	1,50	2,00	0,00	0
Sécurité municipale (2)	5,20	5,50	0,40	0,5	5,60	6,00	0,00	0
Service de la voirie et des espaces verts	9,57	10,50	0,08	0	9,65	10,50	1,00	1
SUC (Service de l'urbanisme et des constructions) (3)	3,80	4,00	-0,80	-1	3,00	3,00	0,00	0
Service des bâtiments (4)	11,48	12,50	-3,63	-3	7,85	9,50	0,00	0
Informatique	1,00	1,00	0,00	0	1,00	1,00	0,00	0
Univers 1028 (5)	2,05	3,00	0,00	0	2,05	3,00	0,00	0
UAPE « Les Guifettes » (6)	9,32	13,00	-9,32	-13	0	0	0	0
Cantine scolaire (7)	1,19	0,00	-0,28	0	0,91	0,00	0,00	0
<b>Total EPT</b>	<b>54,28</b>	<b>62</b>	<b>-13,52</b>	<b>-3</b>	<b>40,76</b>	<b>46</b>	<b>1,00</b>	<b>1</b>

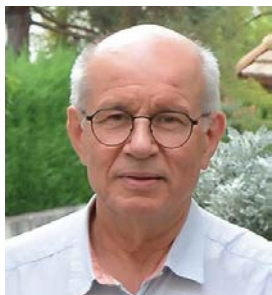
NB : Ces chiffres dans les colonnes 2024 et 2025 n'incluent pas nos apprentis, ni tout le personnel variable sous contrat horaire, tels les devoirs surveillés, les patrouilleurs scolaires, les civilistes engagés au Service de la voirie et des espaces verts, les moniteurs pour le centre de jeunes « Univers 1028 ».

### Commentaires sur le tableau des EPT

- (1) Depuis le 01.01.25, engagement d'une Cheffe de Service SPOP à 80%, dédiée à 40% au Secteur du Contrôle des habitants et à 40% au Secteur de la Sécurité municipale. Engagement de ressources intérimaires au Contrôle des habitants, pour soutenir la continuité du secteur.
- (2) Depuis le 01.01.25, engagement d'une Cheffe de Service SPOP à 80%, dédiée à 40% au Secteur du Contrôle des habitants et à 40% au Secteur de la Sécurité municipale.
- (3) Couverture par une ressource temporaire pour palier la vacance du secrétariat technique.
- (4) Réorganisation et optimisation du Secteur des bâtiments, certaines ressources sont des intérimaires.
- (5) Univers 1028 inclut la surveillance du périmètre scolaire
- (6) Transfert au 01.01.25 de l'Accueil de jour des enfants auprès de l'Association « Les Petites Voiles ».
- (7) Optimisation des effectifs / délivrance d'une partie de la prestation par le fournisseur directement.



## 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES, ÉCOLES, SOCIAL, CULTES



MESSAGE DU SYNDIC  
M. GUY DELACRÉTAÇ

### RELATIONS AVEC LES COMMUNES VOISINES

Les échanges et les discussions avec les communes voisines se sont poursuivis. Je citerais notre participation au sein de Région Morges à tous les Comités politiques (COPOL) aux thèmes aussi divers qu'importants que sont l'environnement, la mobilité, l'urbanisme et l'énergie. J'assume la présidence du COPOL environnement. M. Hervé Nusbaumer représente la Commune dans les COPOL mobilité et urbanisme. Un nouveau COPOL a été mis en place en fin d'année pour traiter du sport et notamment des infrastructures sportives. M. Alain Garraux représente notre commune au sein de ce COPOL sport. Je suis également membre de l'organe de gouvernance de Région Morges qu'est l'assemblée des syndics.

Préverenges est également membre de l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), une entité incontournable pour accéder à des financements cantonaux, en particulier dans le domaine économique ; je suis membre de son comité de direction.

Deux importants dossiers touchant toute la région ont abouti en 2025. Tout d'abord la réforme du règlement de perception de la taxe de séjour, qui est entrée en vigueur au printemps 2026. Rappelons que la perception de cette taxe est déléguée à l'ARCAM. Le 2<sup>e</sup> est lié au Système de Financement Régional (SFR), destiné à mutualiser le financement d'infrastructures d'importance régionale (en principe une par législature). Actionné pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'occasion de la rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales à Morges fin 2024, il en résulte pour

Préverenges en un soutien de la réalisation du projet au travers d'une subvention annuelle, qui offrira des avantages aux habitants de la Commune. La convention liant Préverenges à ce projet sera signée en 2025. Membre du CODIR ARASMAC dès l'été 2023, j'ai pu, de l'intérieur assister au démantèlement du réseau AJEMA, en charge de la petite enfance et du parascolaire. L'attitude proactive de la Commune au niveau de l'enfance, - qu'il s'agisse de la création des Optimistes, il y a quelques années déjà, ou du sauvetage des familles laissées au bord du chemin par la fermeture de la structure Univers Montessori - est tout à son honneur.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'année 2025 a été à nouveau synonyme de mutations. Cette situation, qui avait mis sous pression le Greffe municipal en 2024, s'est poursuivie à mon plus grand regret en 2025, puisque M. Antoine Monnier, Secrétaire municipal en charge dès le 1<sup>er</sup> août 2024, décidait lui aussi de quitter la Commune au 30 avril 2025. Mme Tania Zito, d'abord Secrétaire municipale ad intérim dès le 28 avril 2025, a été apointée à ce poste dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Comme vous le savez Mme Zito a choisi de quitter elle aussi l'administration communale au 30 avril 2026. Je voudrais la remercier pour le travail effectué au sein de la Commune. Dans ce court mandat, elle a su montrer sa grande maîtrise du poste et je la remercie pour ces mois de collaboration fructueuse. Force est de constater que le Greffe a été une fois encore mis à rude épreuve par cette situation. Je voudrais remercier chaleureusement Mmes Ferrari et Bartolucci avec qui je collabore depuis mon arrivée à la Syndicature en juillet 2011 et Mme Lea Carro qui a rejoint l'équipe du Greffe à l'été 2019. Elles ont su s'adapter aux changements constants d'équipe pour assurer un service à la population de qualité en répondant aux attentes des Préverengeoises et des Préverengeois.

En conclusion de ce compte rendu, je voudrais remercier vivement mon équipe du Greffe municipal, sur laquelle je peux compter et avec laquelle j'ai toujours le même plaisir à travailler, pour sa souplesse

face aux changements. Je me plais à relever leurs capacités à rester toujours de bonne humeur et toujours au service de la population, notre mission cardinale.

Je constate année après année que la gestion de la composante humaine représente un défi tout aussi important que les défis opérationnels imposés de l'extérieur.

## FINANCES

Les économies demandées à tous les services communaux, sous l'impulsion du Service des finances, dans la perspective d'un retour à l'équilibre des comptes dès le budget 2023 portent leurs fruits. Ceux-ci s'observent à nouveau clairement au bouclage des comptes 2025. L'augmentation du taux d'imposition communal de 2 points et demi demandée par la Municipalité a donné un peu de souffle aux comptes 2024 et 2025.

L'année 2025 a coïncidé avec le passage des comptes communaux au formalisme MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Ce basculement dès le budget 2025, que j'ai voulu, a permis une implémentation du nouveau système en amont du prochain changement de législature, avec une 1ère présentation des comptes dans ce format au printemps 2026. Il place Prévèrenge parmi les communes vaudoises de la première vague, ce qui me réjouit. Cette transition s'est passée en douceur et avec maîtrise grâce aux compétences de notre Service des finances, mais aussi grâce à leur engagement sans faille. Je voudrais remercier chaleureusement M. Völgyesi et Mme Mobilia pour cette transition réussie, une belle preuve de proactivité vers le changement. Rappelons tout de même que ce travail a nécessité un nombre d'heures très important en lien avec la réorganisation/regroupement de nombreuses lignes budgétaires et l'introduction de nouvelles règles. La première introduction de la facturation de la taxe forfaitaire sur les déchets avait suscité beaucoup de fébrilité en 2024. Le 2<sup>e</sup> exercice de cette facturation s'est beaucoup mieux déroulé, avec très peu de contestation des particuliers. On note résiduellement une contestation au niveau de la taxe pour les entreprises, principalement celles de très petite taille.

## ÉCOLES, SOCIAL ET CULTES

Au niveau scolaire, les 4 communes de l'Entente scolaire intercommunale de l'Établissement primaire et secondaire de Prévèrenge et environs (EPSP) ont travaillé énergiquement à la création d'une Association scolaire intercommunale regroupant le scolaire, le préscolaire, le parascolaire et la structure pour les jeunes. Ce travail, porté par un groupe de travail comprenant des membres des 4 communes et une cheffe de projet a débouché sur la création de l'Association intercommunale Bief-Venoge dont l'existence et les statuts ont été acceptés par les 4 Conseils communaux en mars 2026. C'est une importante étape dans l'intérêt des familles des 4 communes, qui n'auront de ce fait qu'un interlocuteur pour ces prestations ; une substantielle simplification.

Je ne saurais achever cette revue sans remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de tous les services communaux pour l'important travail effectué tout au long de l'année pour le bien de la population prévèrengeoise. Ils et elles accomplissent un travail de qualité que j'apprécie.

G. Delacrétaz

## LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

### Secrétariat Municipal

- Secrétariat de la Municipalité
- Coordination des Services communaux
- Gestion des demandes de naturalisation
- Relations externes (sociétés locales)
- Organisation de réceptions et de manifestations
- Réservation des salles
- Réception des jeunes citoyens et des nouveaux habitants
- Organisation des visites de la Municipalité aux nonagénaires et aux centenaires
- Archives communales

### Service des finances

- Gestion de la comptabilité de la commune de Prévèrenge
- Tenue de la comptabilité de l'établissement primaire et secondaire de Prévèrenge et environs
- Analyses financières et contrôle interne
- Gestion de la trésorerie
- Gestion du patrimoine financier
- Gestion du suivi budgétaire

### Service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS)

- Secrétariat général du Bureau de l'Entente et du Conseil d'Établissement de l'Établissement Primaire et Secondaire de Prévèrenge, Denges, Echandens, Lonay
- Suivi des décisions
- Préparation du budget et des comptes en coordination avec le Service des finances et la Direction des écoles
- Gestion des cantines, transports scolaires, patrouille, surveillance du périmètre scolaire, devoirs surveillés, soins dentaires, musique, événements ayant trait aux écoles
- Actions sociales
- Organisation et gestion des événements culturels

Effectif en personnel <small>état au 31.12.25</small>			
	EPT	Employés	Apprenti
Secrétariat Municipal	3.0	4	--
Service des finances	1.8	2	--
Service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS) répartis sur plusieurs dicastères	1.5	2	--
Cantine scolaire <i>*personnel issu du service des bâtiments</i>	0.91	--*	

## LES RÉALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2025

### SECRETARIAT MUNICIPAL

#### Bourgeoisie

En 2025, 27 nouvelles demandes ont été reçues et traitées par le Secrétariat municipal. Par ailleurs 16 décisions d'octroi de la bourgeoisie ont été délivrées (2 concernent des demandes reçues en 2023). La grande majorité des demandes sont effectuées par des étrangers issus de l'Union européenne.

## Registre civique

Au cours de l'année 2025, le contrôle des habitants s'est chargé de tenir le registre civique à jour.

En fin d'année 2025, la Commune comptait 2'939 électeurs sur le plan fédéral et cantonal et 3'636 électeurs sur le plan communal. Rappelons que les étrangers remplissant les conditions ci-après disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal :

- Avoir 18 ans révolus.
- Être domicilié dans une commune vaudoise, au bénéfice d'une autorisation B ou C.
- Avoir eu son domicile en continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années (en étant titulaire d'une autorisation B, C, Ci, N ou F).
- Avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années (en étant au bénéfice d'une autorisation B, B étudiant, C, Ci, N, F ou L).

## Initiatives et référendums

Au cours de l'année 2025, 680 signatures concernant 13 initiatives ou référendums ont été validées par les services communaux. Ce chiffre est très variable car il dépend des activités politiques. Par rapport aux années passées, il y a eu moins de signatures contrôlées, en revanche, les contrôles ont été plus réguliers.

## Nouveaux habitants et naturalisés

Une rencontre pour fêter les 525 personnes arrivées ou naturalisées dans la commune en 2023 et 2024 a eu lieu le 30 janvier 2025.

## Jeunes citoyens

Comme chaque année, la réception des jeunes citoyennes et citoyens a eu lieu le 4 novembre 2025. Elle a regroupé 37 personnes. Les membres de la Municipalité étaient présents, de même que les représentants du bureau du Conseil communal. 91 personnes ont atteint leur majorité dont 30 ont répondu à l'invitation de la Municipalité.

## Centenaire et nonagénaires

La Municipalité a pour habitude de fêter les nonagénaires de la Commune. Pour chacun d'entre eux, une visite du Syndic est organisée afin d'offrir le cadeau de la Municipalité. En 2025, 3 personnes étaient concernées.

La doyenne de notre Commune a fêté ses 101 ans au mois de mai. Une réception a été organisée au Foyer du Château pour M. Hans Werner Knobel, centenaire, à laquelle ont participé M. Guy Delacrétaz, Syndic, ainsi que M. Jacques Bezençon, Préfet honoraire.

## Sociétés locales

Comme chaque année, la Municipalité a octroyé, divers dons annuels aux diverses sociétés locales pour un montant total de CHF 15'000.- ainsi que CHF 3'000.- aux communautés religieuses.

A cela s'ajoutent des participations spéciales accordées à des sociétés locales ayant organisé des événements importants pour un montant total de CHF 11'529.-.

Rappelons que l'essentiel du soutien communal s'exerce via des appuis logistiques et organisationnels aux sociétés locales.

Les services communaux (Voirie et Espaces verts, Sécurité municipale, Bâtiment, SIPAS et Greffe municipal) ont également mobilisé de nombreuses heures de soutien aux diverses manifestations de la Commune, en particulier : Carnaval, Atipic, Yadlo, manifestations diverses pour les aînés, loto.

Pour terminer, sont alloués CHF 100.-/jeune domicilié à Préverenges et membre d'un club sportif hors commune aux clubs qui accueillent nos jeunes préverengeois. En 2025, CHF 30'058.- ont été versés (2024: CHF 20'700.-).

## Visite de commune - Inspection du Préfet

L'inspection annuelle, au sens de la loi sur les communes, s'est tenue le jeudi 30 octobre 2025.

M. Boris Cuanoud, préfet, a consulté et visé l'ensemble des pièces et registres tenus par l'Administration et la Municipalité. Il a également souhaité rencontrer plusieurs personnes dont les membres de la Municipalité, le Bureau du Conseil communal, le Contrôle des habitants, la Secrétaire municipale ainsi que le chef du Service des finances.

## Communication

L'année 2025 marque la première année complète d'exploitation du nouveau Journal de Préverenges, avec la consolidation de sa nouvelle identité graphique, l'optimisation des processus éditoriaux et le renforcement du lien avec les habitantes et habitants de la Commune. Par ailleurs, la tenue du site internet est une préoccupation quotidienne du service qui veille à maintenir les informations disponibles à jour. La statistique montre que le site [www.preverenges.ch](http://www.preverenges.ch) a été consulté 18'405 fois en 2025, ce qui représente en moyenne : 59 visites par jour.

Nb de visites	Durée moyenne de la visite	Actions (pages vues, téléchargements et liens de sortie)	Actions par visite	Survol du site après visite d'une page
18'405	1 min 53 sec	43'589	2,7	51%

En complément des profils Facebook et Instagram sont alimentés par le personnel du Greffe, sur demande des membres de la Municipalité ou de l'Administration.

## SERVICE DES FINANCES

Rappelons que l'ensemble des données relatives aux comptes 2025 est contenu dans la brochure spécifique, les commentaires également.

## Comptabilité de l'Etablissement scolaire

Rappelons que l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs est une entente intercommunale au sens des articles 109a et ss de la loi sur les communes. Selon la convention y relative, la commune de Préverenges en est la Commune boursière et dans ce cadre, le Service des finances gère la comptabilité de l'Etablissement. Dès le 1<sup>er</sup> août 2025, la Commune a repris les tâches de compétence communale effectuées précédemment par le personnel du Secrétariat des écoles.

Un forfait annuel est facturé aux communes partenaires à savoir : CHF 120'000.- au prorata (2024 : CHF 100'000.-) pour  
150 heures du Service des finances  
470 heures du Service RH  
1400 heures du Service SIPAS

## Taxes de séjour perçues par l'ARCAM

Les taxes de séjour de la Commune sont prélevées au niveau régional par l'ARCAM (Région Cossonay Aubonne Morges) :

	2023	2024	2025
Airbnb – février à décembre	0.00	0.000	5'922.00
Hôtel	0.00	0.00	0.00
Chambres d'hôtes	366.00	316.00	671.00
Locations	0.00	0.00	0.00
Résidences secondaires	7'866.00	6'945.00	13'044.00
Camping Club Léman	6'141.00	6'038.00	6'540.00
Camping Club Léman (forfait saison 13 emplacements)			4'550.00
<b>Total</b>	<b>14'373.00</b>	<b>13'299.00</b>	<b>30'727.00</b>
	2022	2023	2024
Hôtel	0.00	0.00	0.00
Chambres d'hôtes	162.00	366.00	316.00
Locations	0.00	0.00	0.00
Résidences secondaires	7'866.00	7'866.00	6'945.00
Camping Club Léman	5'914.50	6'141.00	6'038.00
<b>Total</b>	<b>13'942.50</b>	<b>14'373.00</b>	<b>13'299.00</b>

## SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET D'ACTION SOCIALE (SIPAS)

### Conseil d'établissement (CET)

Conseil d'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs

Pour la législature 2021-2026, la composition du Conseil est la suivante :

**Pour les représentants des autorités politiques**, les conseillers municipaux suivants : M. Guy Delacrétaz (Préverenges), Mmes Muriel Andrey (Echandens), Estelle Deville (Denges) et Elisabeth Morerod (Lonay).

**Pour les représentants des professionnels de l'enseignement**: MM. Alfred Zbinden (Directeur jusqu'au 31.5.25) et Nicolas Viguier (Directeur dès le 1.6.25), Mmes Nathalie Le Coultre Sandra Johnson et Sarah Seidler.

**Pour les représentants des milieux et organismes en lien avec l'école**: Mmes Cécile Bra, Latha Heiniger et Céline Horisberger.

**Pour les représentants des parents** : Mmes Corinne Chavaille, Vera Katz, Maryline Perrot Mieville et Anne-Françoise Rose.

Présidence : M. Guy Delacrétaz

Vice-présidence : Mme Anne-Françoise Rose

Secrétariat : Mme Hilal Cay

Deux séances du Conseil d'établissement en 2025.

Le rapport d'activités peut être consulté sur le site internet de la Commune.

### Bureau de l'Entente scolaire intercommunale de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs

Lonay : Mme Elisabeth Morerod et M. Yves Fürer

Denges : Mme Estelle Deville et M. Francis Monnin

Echandens : Mme Muriel Andrey et M. Jerome De Benedictis (Président)

Préverenges : MM. Guy Delacrétaz et M. Zenger (Vice-Président)

Le Bureau de l'Entente s'est réuni 4 fois en séance plénière et 6 fois pour des commissions spécifiques en 2025.

### Cantines scolaires

Les 2 cantines scolaires ouvertes depuis 12 ans sur les sites de Lonay (cantine des Pressoirs) et Préverenges (foyer de la salle polyvalente) ont toujours beaucoup de succès avec 886 repas servis chaque semaine pour 335 élèves inscrits pour des repas chauds (moyenne sur l'année) dont 137 élèves de Préverenges. Des zones pic-nic sont aussi mises à disposition des 147 élèves inscrits.

L'ordonnance fédérale sur le Placement des Enfants du 19.10.77, précise que l'accueil des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans (8P) est soumis à un régime de surveillance. Les espaces de repas et de pic-nic sont surveillés par le personnel communal et les enfants sont contrôlés par un scannage de leur carte.

### Surveillance du périmètre scolaire

4 surveillants, rattachés administrativement au SIPAS, sont encadrés par une animatrice du centre Univers 1028. Entre 12h et 14h, une surveillance constante est assurée dans l'enceinte scolaire et sur la zone de dépôt de bus du parking de l'Étoile. L'objectif de cette surveillance a été de créer des liens et de désamorcer les conflits avec les élèves. Le recrutement des surveillants demeure un défi au vu des horaires contraignants.

### Effectifs des classes et des élèves de l'Etablissement scolaire au 18 août 2025- année scolaire 2025-2026

1227 élèves sont en classés dans l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs dont 565 préverengeois.

### Transports scolaires

L'entreprise CarPostal assure les déplacements des élèves de 1P à 6P entre les 4 Communes.

Les élèves de 7P à 11S prennent les transports publics (lignes 705 et 702). Les abonnements pour ces élèves sont à la charge de la commune de domicile.

Pendant l'année scolaire 2025, 331 élèves sont déplacés dont 193 élèves préverengeois.

### Espace Prévention La Côte

Espace prévention La Côte est un centre de compétences régional œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et la prévention. Les prestations sont offertes à l'ensemble de la population de la région dans les domaines de la petite enfance, le travail social, l'alimentation, l'activité physique, le bien-être et la gestion du stress.

### Sortie des aînés

200 personnes ont participé à une escapade à Annecy et Vaulx les 28 mai et 5 juin 2025, dans le cadre de la sortie traditionnellement offerte par la Commune.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2025

Population globale :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Suisses											
Hommes	1380	1421	1419	1427	1392	1400	1393	1417	1424	1408	1438
Femmes	1537	1570	1587	1588	1586	1571	1607	1597	1619	1617	1655
Garçons	355	361	371	356	352	336	325	307	292	287	286
Filles	304	307	325	310	297	291	288	284	260	258	256
Total	3576	3659	3702	3681	3627	3598	3613	3605	3595	3570	3635
Etrangers	1796	1707	1630	1639	1649	1670	1611	1672	1649	1716	1703
Total général	5372	5366	5332	5320	5276	5268	5224	5277	5244	5286	5338

Population étrangère :

France	458	
Portugal	290	<u>décomposée en :</u>
Italie	191	Permis B 598
Espagne	106	Permis C 1'029
Kosovo	54	Permis Ci 1
Pologne	42	Permis L (courte durée) 14
Turquie	39	Fonctionnaire international 5
Chine	38	Permis N 0
Ukraine	31	Permis F 2
Allemagne	30	Permis S 24
Belgique	27	En attente d'autorisation L/B 30
Angleterre	22	1'703
USA	22	
Autres	<u>353</u>	représentant 81 nationalités (84 en 2024)
<b>Total</b>	<b>1'703</b>	<b>(2024 : 1'716)</b>

### Pourcentage d'élèves proportionnellement à la population de Prévèreges

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Population</b>	5268	5224	5277	5244	5286	5338
<b>Elèves</b>	649	630	614	596	575	565
<b>% élèves</b>	12.3	12	11	11	11	10.6

### Contributions financières de la Commune aux structures sociales

CANTON	FORMATION-JEUNESSE-CULTURE			SANTE-ACTION SOCIALE		
		f/hab			f/hab	
	Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	5.00	26'365.00	Participation à la cohésion sociale	974.00	5'097'897.00
REGION	Soutien aux initiatives en faveur de l'accueil des enfants	4.00	21'008.00	CSR + AAS frais administratifs	1.00	5'273.00
				Participation réseau AJEMA	305.25	1'609'696.00
				Espace prévention La Côte	1.50	7'909.50
				Entrée de secours	1.50	7'929.00
				Pro Familia Vaud (cotisation)		120.00
	Centre Social Protestant (cotisation)		150.00			
	<b>Total</b>		<b>47'373.80</b>	<b>Total</b>		<b>6'728'974.50</b>



## 5. RESSOURCES HUMAINES - ADMINISTRATION NEXTGEN - PROMOTION ÉCONOMIQUE - CULTURE & ÉVÉNEMENTS - JEUNESSE



MESSAGE DE LA MUNICIPALE  
MME KARINE STORM-DEVOLZ

### APPRECIATION GÉNÉRALE

L'année 2025 a marqué une étape importante dans l'évolution de notre Administration communale. Dans la continuité des constats posés dès 2022 et de la réorganisation structurelle menée en 2024 — ayant conduit à la création de six services distincts — **la nouvelle organisation** est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette réorganisation visait notamment à renforcer les synergies entre services, à consolider les compétences au sein de l'administration et à améliorer l'efficacité opérationnelle, afin d'offrir des prestations de qualité à la population tout en assurant une utilisation responsable des ressources publiques. L'année 2025 a été marquée par l'entrée en fonction des nouveaux chefs de service, engagés en 2024 et ayant pris leurs fonctions de manière échelonnée entre l'été 2024 et janvier 2025. Leur arrivée a permis de consolider le pilotage des services, de clarifier les responsabilités opérationnelles et d'accompagner la stabilisation de l'organisation dans sa nouvelle configuration. Des ajustements ont également été réalisés au sein de certains services, à la suite de départs et de nouveaux engagements, afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des équipes.

Dans ce contexte de transformation, la fonction de Secrétaire municipal a connu deux évolutions en 2025. Le Secrétaire municipal entré en fonction à l'été 2024 a quitté ses fonctions au début de l'année 2025.

Un nouveau Secrétaire municipal a alors été recruté. Pour des raisons personnelles, la personne concernée a toutefois annoncé sa démission en fin d'année 2025, avec un départ prévu au début de l'année 2026. La Municipalité a immédiatement engagé les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité et la stabilité du pilotage administratif. Une nouvelle procédure de recrutement sera lancée en 2026.

La transformation de la **gestion des ressources humaines** engagée depuis 2022 constitue l'un des piliers de la modernisation de notre administration. L'année 2025 a été particulièrement dense, marquée notamment par l'élaboration d'un nouveau règlement du personnel et la refonte sous-jacente de la politique salariale — avec un préavis déposé au Conseil communal en octobre 2025 —, la mise en place de nouvelles directives internes, l'introduction d'un nouveau formulaire d'évaluation et d'évolution, ainsi que la finalisation progressive des cahiers des charges pour la quasi-totalité des collaborateurs. Les efforts en matière de formation continue ont été poursuivis, parallèlement à la gestion de situations particulières et de dossiers juridiques complexes.

S'agissant du projet **Administration NextGen**, l'année 2025 a été consacrée à la clarification des constats établis ces dernières années et à la définition des prérequis nécessaires à une modernisation cohérente et durable de l'Administration. Les analyses ont notamment confirmé les enjeux liés à l'archivage, au plan de classement et à l'évolution des outils informatiques. En fin d'année, deux mandats ont été attribués — l'un relatif à l'archivage, l'autre portant sur l'analyse des processus et l'évaluation des outils existants — dont la mise en œuvre débutera en 2026.

L'année 2025 a également été marquée par une évolution importante en matière de **communication**, avec le lancement en mars du **Journal de Préverenges** dans son nouveau format. Cette modernisation s'inscrit dans une volonté de professionnaliser les canaux d'information communaux et de renforcer le lien avec la population.

Sur le **plan économique**, le dialogue régulier avec les acteurs locaux, notamment le DELP, ainsi que les initiatives de soutien au commerce et à l'entrepreneuriat ont contribué à maintenir la vitalité du tissu économique communal.

En matière **culturelle**, l'année 2025 a proposé à nouveau une programmation variée et de qualité, contribuant au dynamisme de la vie communale et au renforcement du lien social.

Parallèlement, la préparation du **800<sup>e</sup> anniversaire** de Préverenges a franchi plusieurs étapes importantes. L'année a d'abord été consacrée à la structuration du projet, à l'évaluation et à la sélection des propositions issues des sociétés locales et des citoyens, à l'établissement d'un budget à la définition du fil conducteur et du thème des festivités, ainsi qu'au programme des manifestations prévues en 2026. À la suite du préavis adopté par le Conseil communal en septembre, l'association Préverenges800 a été constituée afin de doter le projet d'une structure dédiée. Dans le même temps, les travaux de communication ont été lancés et les démarches de recherche de partenaires et de sponsors ont été engagées, en complément du soutien apporté par la Commune. Le site internet et la boutique ont également été mis en place afin d'accompagner la visibilité du projet.

En 2025, **Univers 1028** a poursuivi ses activités d'accompagnement et d'animation pour les jeunes de la Commune. Le centre a également contribué à la dynamique du 800<sup>e</sup> anniversaire, notamment à travers le projet Minecraft développé avec les jeunes.

Enfin, dans un contexte exigeant, nous avons poursuivi une gestion attentive et responsable des ressources communales, en veillant à concilier ambition, prudence financière et qualité des prestations offertes à la population.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des transformations engagées : mise en œuvre du nouveau règlement du personnel, poursuite de la structuration organisationnelle, avancée concrète du projet Administration NextGen et concrétisation des festivités du 800<sup>e</sup> anniversaire. Préverenges évolue avec méthode et détermination. Notre commune avance, forte de ses racines et résolument tournée vers l'avenir.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration, mes collègues de la Municipalité et du Conseil communal, ainsi que les bénévoles et partenaires qui contribuent, chaque jour, à la vitalité de notre village.

## PREAVIS DÉPOSÉS

Au cours de l'année 2025, plusieurs préavis en lien avec les activités de dicastère ont été déposés auprès du Conseil communal :

Dépôt	No de préavis	Intitulé
Juillet 25	8/25	Création et adhésion à l'Association Préverenges800 (Rapporté et accepté en septembre 2025)
Septembre 25	10/25	Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 (Retiré)
Octobre 25	12/25	Révision du règlement du personnel (Rapporté et accepté en février 2026)
Novembre 25	16/25	Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031 (Rapporté en février 2026)

## LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

### Service des Ressources Humaines

- Gestion du personnel (recrutement, formation, développement)
- Contribution à des conditions de travail favorisant un service public efficace
- Élaboration et mise en œuvre de politiques RH conformes à la législation
- Refonte du règlement du personnel et des grilles salariales
- Conseils et soutien aux services et à la Municipalité
- Respect des normes en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Gestion des salaires, du temps de travail, des horaires et des congés
- Promotion d'une culture organisationnelle fondée sur la collaboration, le respect et la responsabilisation de chacun

### Administration NextGen

- Modernisation de l'Administration pour mieux répondre aux besoins de la population
- Optimisation et simplification des processus administratifs
- Intégration progressive de technologies adaptées
- Analyse des services et identification des axes d'amélioration
- Amélioration de la communication
- Modernisation du Journal de Préverenges

### Promotion Économique

- Soutien au tissu économique local
- Dialogue avec les commerçants et entrepreneurs locaux
- Attraction de nouvelles entreprises
- Facilitation des échanges économiques
- Accompagnement d'initiatives économiques locales
- Collaboration avec l'ARCAM et le DELP pour favoriser le commerce local et les projets innovants

### Culture et Événements (SIPAS)

- Dynamisation de la vie locale et renforcement du lien social
- Organisation d'une saison culturelle variée accessible à tous
- Mise en place d'événements conviviaux et thématiques (concerts, théâtre, conférences, événements sportifs)
- Soutien aux manifestations locales et aux associations culturelles, sportives et touristiques

### Jeunesse - Univers 1028

- Mise à disposition d'un espace sûr et stimulant pour les jeunes de la Commune
- Soutien au développement personnel, social et créatif
- Organisation d'activités éducatives, culturelles et récréatives
- Encouragement à l'apprentissage, l'expression et au respect de chacun
- Contribution au développement d'une communauté solidaire

Effectif en personnel *état au 31.12.25			
	EPT	Employés	Apprenti
Ressources Humaines <i>1 cheffe de service et 1 gestionnaire RH</i>	1.6	2	--
Admin NextGen / Communication <i>En collaboration avec le Secrétaire Municipal et le soutien d'une secrétaire du Greffe (pas de ressource dédiée). Non inclus : rédactrice en chef externe</i>	0.1	2	--
Promotion Économique	--	--	--
Culture & Événements <i>Part du service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS) qui compte au total 1.5 ETP répartis sur plusieurs dicastères. Environ 0.5 des ETP concerne la Culture et la Jeunesse, réparti entre 1 responsable de secteur et 1 assistante</i> <i>Soutien ponctuel du Greffe également</i>	0.5	2	--
Univers 1028 <i>1 animateur socio-culturel responsable à 70% + 1 adjointe + 1 animatrice à 65% (50% pour Univers 1028 et 15% pour la surveillance du périmètre scolaire). Non inclus : les stagiaires, les moniteurs spécialisés, les surveillants du périmètre scolaire (refacturé à l'EPSP) et le Travailleur Social de Proximité à 60% employé par l'EPSP.</i>	2.05	3	--

Au total, au 31.12.2025, la Commune de Préverengues emploie 46 collaborateurs mensualisés, sous contrats fixes (CDD ou CDI) soit 40.75 ETP (43 ETP en moyenne sur l'année 2025).

De plus, en sa qualité de formatrice, la Commune a compté également 1 apprenti au sein du service du SEE. Une réflexion sur la professionnalisation de l'accueil et du suivi des apprentis est en cours, afin de pouvoir dans le futur faire bénéficier les apprentis d'une expérience plus globale dans les divers services communaux.

Il convient de noter que ces chiffres n'incluent pas un nombre significatif de personnes exerçant une activité à temps partiel (personnel horaire), telles que les intérimaires, les moniteurs spécialisés pour Univers 1028, le personnel des leçons surveillées, les nettoyeurs d'été, etc.

## LES RÉALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2025 – POUR LES 5 SECTIONS

### I. RESSOURCES HUMAINES (RH)

#### 1.1 Contexte et évolution depuis 2022

Dès le début de la législature en 2022, la gestion des ressources humaines a été identifiée comme un axe prioritaire de transformation. Une analyse externe avait mis en évidence plusieurs dysfonctionnements structurels importants : absence de pilotage centralisé, processus hétérogènes, suivi insuffisant des heures et des absences, descriptions de fonctions incomplètes et cadre réglementaire devenu obsolète.

Face à ces constats, la Municipalité a engagé une réforme progressive et structurée, avec la création d'un service RH dédié et la définition d'une stratégie articulée autour de huit axes prioritaires : organisation

des services, optimisation administrative, contrôle financier, gestion du temps de travail, gestion des absences, évaluation de la performance, développement des collaborateurs et politique de rémunération.

Les années 2023 et 2024 ont été consacrées à la mise en place des fondations : structuration du service RH, amélioration des processus, renforcement ciblé des effectifs, assainissement des soldes d'heures et préparation de la réorganisation administrative.

L'année 2025 constitue une phase d'ancrage et de consolidation. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'accent a été mis sur la stabilisation des équipes, l'établissement des cahiers des charges et la clarification des rôles et responsabilités, la refonte du règlement du personnel et de la politique salariale, ainsi que l'élaboration de nouvelles directives internes et le renforcement des pratiques managériales.

Quatre ans après les premiers constats, la gestion des ressources humaines s'inscrit désormais dans un cadre plus structuré, plus transparent et mieux piloté, au service d'une Administration performante et responsable envers la population.

#### 1.2 Organisation et consolidation des équipes

À la suite des constats posés dès 2022 et des travaux d'analyse menés en 2023–2024, la nouvelle organisation administrative est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La structuration en six services distincts, la clarification des responsabilités et la désignation de responsables de secteur ont permis une meilleure répartition des tâches, un pilotage plus clair et une gouvernance renforcée.

Après une phase de transition exigeante en 2024, l'Administration a débuté l'année 2025 avec une équipe de direction complète et compétente. Les chefs et cheffes de service recrutés dans le cadre de cette réorganisation répondent aux attentes opérationnelles et managériales de la nouvelle structure.

Au sein du Service d'Exploitation et de l'Environnement (SEE), la fusion des anciens services sous un leadership unifié a permis de clarifier les responsabilités et de renforcer l'efficacité opérationnelle.

Au Service de la Population (SPOP), qui regroupe désormais le Contrôle des habitants et la Sécurité municipale, l'arrivée de nouvelles personnes et la redéfinition des rôles ont contribué à améliorer l'organisation interne et la gestion des dossiers.

La collaboration au sein du cadre dirigeant s'est progressivement consolidée. Le renforcement de la coordination interservices demeure toutefois un axe de travail important afin de poursuivre la réduction des silos organisationnels.

#### Ajustements au niveau du Secrétariat municipal

L'année 2025 a été marquée par un nouveau changement au poste de Secrétaire municipal. Depuis 2022, ce poste stratégique a connu plusieurs transitions. Un premier titulaire est entré en fonction à la mi-2022 avant de quitter ses fonctions au début de l'année 2024. Une période d'intérim a alors été assurée jusqu'à l'arrivée de son successeur en août 2024.

Toutefois, ce dernier a quitté ses fonctions au cours du premier trimestre 2025, quelques mois seulement après son arrivée. S'agissant du poste central de pilotage stratégique et administratif de la Commune, cette situation a constitué un moment sensible pour l'Administration.

Une nouvelle phase transitoire a dès lors été mise en place afin d'assurer la continuité des activités jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025. À l'issue d'un processus de recrutement conduit de manière rigoureuse, la personne ayant assuré cet intérim a été confirmée dans la fonction de Secrétaire

municipal. Pour des raisons personnelles, la personne concernée a toutefois également annoncé sa démission en fin d'année 2025, avec un départ prévu au début de l'année 2026.

Dans ce contexte, la Municipalité a veillé à assurer la continuité du pilotage administratif tout en préparant le lancement d'une nouvelle procédure de recrutement.

### 1.3 Refonte du règlement du personnel et de la politique salariale

L'année 2025 a été marquée par un chantier majeur : la révision complète du règlement du personnel et la refonte de la politique salariale. Le règlement en vigueur date de 2014 et ne correspond plus aux réalités actuelles de l'Administration, ni aux évolutions du marché de l'emploi et du cadre légal intervenues durant la dernière décennie, tant en matière d'organisation, de responsabilités, d'évolution salariale que d'encadrement du temps de travail. Dans la continuité de la professionnalisation du Service RH et des axes stratégiques engagés dès le début de la législature, il était indispensable de disposer d'un cadre modernisé, cohérent et juridiquement sécurisé.

La démarche a été conduite avec l'appui d'un prestataire externe spécialisé et dans une logique participative. Une commission consultative composée de collaborateurs volontaires issus de différents services et représentant les divers niveaux hiérarchiques a été associée au projet. Ce travail s'est également appuyé sur une analyse comparative des règlements et politiques salariales d'autres communes ainsi que des pratiques cantonales, afin d'assurer la pertinence et l'équilibre des choix retenus.

Le projet consolidé a ensuite fait l'objet d'un examen juridique avant d'être validé par la Municipalité. Il a fait l'objet d'une préapprobation par le Canton. Le préavis municipal a été déposé auprès du Conseil communal en octobre 2025. Le règlement a été adopté par le Conseil communal en février 2026 et doit encore faire l'objet d'une validation cantonale.

Le nouveau règlement introduit notamment les évolutions structurantes suivantes :

- Passage de cinq à sept classes salariales, permettant une meilleure représentation des niveaux de complexité, d'autonomie et de responsabilité ;
- Introduction d'une échelle salariale structurée en 40 échelons, assurant une progression plus lisible et transparente ;
- Formalisation du statut de cadre (classes 5 à 7), avec des responsabilités accrues et un régime spécifique en matière d'heures supplémentaires ;
- Mise en place d'un nouveau système de progression salariale combinant adaptation annuelle au coût de la vie et progression par échelons modulée en fonction de la performance, davantage articulé avec l'entretien annuel afin de renforcer la cohérence entre évaluation, responsabilités et évolution professionnelle ;
- Clarification des règles relatives aux horaires de travail, aux divers types d'indemnités, aux congés, aux assurances sociales et aux situations d'invalidité ;
- Distinction plus nette entre le cadre réglementaire et des directives internes, permettant d'assurer à la fois sécurité juridique et souplesse opérationnelle.

La mise en œuvre du nouveau règlement nécessitera la notification formelle des modifications contractuelles ainsi que le respect des délais légaux applicables en procédant par congés-modifications. Pour des raisons de cohérence organisationnelle, budgétaire et de synchronisation avec l'année civile, l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Cette refonte constitue une étape déterminante dans la modernisation de la gestion du personnel communal. Elle permet d'assurer une plus grande transparence, une meilleure équité de traitement et un pilotage plus structuré des ressources humaines, au service d'une Administration performante et agile, dotée d'un sens renforcé des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation, au bénéfice d'un service public de qualité pour la population.

### 1.4 Cahier des charges et clarification des fonctions

Le travail de formalisation des cahiers des charges a été initié en 2024 et s'est poursuivi de manière intensive en 2025.

De nombreuses fonctions ne disposaient pas de descriptions de poste formalisées ou celles-ci étaient devenues lacunaires au fil de l'évolution des postes. La démarche a consisté à documenter de manière structurée les missions exercées, les responsabilités assumées et le positionnement de chaque fonction au sein de l'Administration. Elle précise également les compétences académiques et professionnelles requises, ainsi que les dimensions de savoir-faire et de savoir-être attendues.

Afin d'assurer la cohérence avec les autres outils de gestion des ressources humaines, les principales catégories de compétences sont également reprises dans le Formulaire d'évolution, où elles font l'objet d'un suivi dans le cadre des évaluations.

À ce jour, 38 descriptions de poste sur 47 ont été revues et formalisées, représentant environ 80 % des fonctions concernées. Ce travail important a mobilisé le service RH ainsi que les chefs de service, afin d'assurer une meilleure lisibilité des rôles et une cohérence avec la classification des fonctions prévue par le nouveau règlement du personnel.

La finalisation des dernières descriptions interviendra début 2026.

### 1.5 Contrôle et suivi financier

Les mesures de contrôle mises en place en 2023 et consolidées en 2024 ont été pleinement maintenues en 2025. Les contrôles réguliers des salaires, les réconciliations mensuelles des allocations familiales, des impôts à la source et des cotisations LPP, ainsi que le suivi systématique des casiers judiciaires ont été poursuivis avec rigueur.

En 2025, l'accent a été mis sur la consolidation des bonnes pratiques et la fiabilisation continue des processus, garantissant la conformité légale, la transparence financière et la sécurité des données salariales. Ce travail, désormais intégré dans le fonctionnement courant du service RH, assure une maîtrise durable des risques et contribue à la crédibilité financière de l'Administration.

### 1.6 Gestion des heures supplémentaires et des vacances

Dès 2023, un suivi mensuel structuré des soldes de vacances et des heures supplémentaires par service et par collaborateur a été instauré. L'analyse initiale avait révélé une accumulation importante d'heures et de congés non pris au fil des années précédentes, nécessitant la mise en place d'un plan de régularisation progressif.

En 2024, les premières mesures ont permis une réduction de plus de 50% des soldes par rapport à fin 2023. La planification des congés a été renforcée et les reprises d'heures organisées de manière plus systématique.

En 2025, cette dynamique s'est poursuivie conformément aux objectifs fixés. Les heures supplémentaires ont diminué de 45% supplémentaires, tandis que les soldes de vacances ont été réduits de 56% par rapport à fin 2024.

Au-delà de la résorption du passif historique, l'expérience acquise ces dernières années a permis d'adopter une approche plus équilibrée. Il est désormais admis que le recours ponctuel à des heures supplémentaires peut, dans certaines périodes d'activité accrue, s'avérer plus judicieux et plus efficient que l'engagement structurel de nouvelles ressources. Le principe retenu est que les heures doivent être récupérées prioritairement dans l'année. Lorsqu'une reprise n'est pas possible pour des raisons organisationnelles, elles sont régularisées financièrement dans l'exercice courant. Cette gestion permet de maintenir la flexibilité opérationnelle des services tout en garantissant une maîtrise budgétaire et en évitant la reconstitution de soldes structurellement élevés.

Enfin, dans le cadre du nouveau règlement du personnel (cf. section 1.3), le statut de cadre a été formalisé. Ainsi, les collaborateurs bénéficiant du statut de cadre continueront de timbrer leurs heures afin d'assurer un suivi transparent du temps de travail, mais celles-ci ne pourront plus faire l'objet de majorations. Cette évolution contribuera à responsabiliser le management, à renforcer la cohérence du système et à prévenir durablement la reconstitution de soldes importants. Ce chantier, engagé dès le début de la législature, illustre une volonté constante d'assainissement, de professionnalisation et de gestion durable des ressources humaines.

### 1.7 Gestion des absences

La gestion des absences constitue un enjeu important, tant pour son impact financier que comme indicateur du bien-être au travail.

En 2023, face à un taux d'absentéisme-maladie élevé, plusieurs mesures structurelles ont été mises en place afin d'améliorer le suivi et d'en limiter les effets. Les dossiers accidents et maladies ont notamment été reconstitués afin d'en renforcer la traçabilité, et la plateforme Sunet a été introduite pour optimiser la transmission des déclarations aux assureurs.

En 2024, une approche plus proactive a été développée, avec un renforcement des échanges entre collaborateurs et responsables ainsi qu'une collaboration accrue avec le CHS (Conseil en santé au travail), les assurances et l'avocat-conseil pour les situations plus complexes. L'instauration d'entretiens de retour a également permis de mieux accompagner les réintégrations et de prévenir certaines absences prolongées.

En 2025, ces démarches ont été consolidées et intégrées dans le fonctionnement courant du service RH. L'accent a été mis sur la détection précoce des situations sensibles, l'accompagnement individualisé des collaborateurs lorsque nécessaire et la responsabilisation du management dans le suivi des équipes. La gestion des absences est aujourd'hui mieux structurée, plus documentée et pleinement intégrée dans le pilotage des ressources humaines.

Ce travail demeure toutefois continu. L'objectif n'est pas uniquement de réduire les indicateurs d'absentéisme, mais également de maintenir un environnement de travail sain, conforme aux exigences légales et attentif aux situations individuelles.

### 1.8 Évaluation de la performance

Depuis 2023, un travail progressif de structuration des entretiens d'évaluation a été engagé afin d'instaurer une culture de dialogue, de responsabilisation et d'alignement des objectifs avec les priorités stratégiques de l'Administration.

En 2025, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation, l'évaluation de la performance s'est inscrite dans un cadre plus structuré. Les chefs de service et responsables de secteur ont progressivement

renforcé leur rôle dans le suivi des collaborateurs, tandis que le service RH a poursuivi son accompagnement afin de consolider les pratiques managériales.

La mise en place d'un dialogue et d'un feedback plus réguliers entre responsables et collaborateurs a contribué à améliorer le fonctionnement des équipes et à permettre des ajustements lorsque cela s'avérait nécessaire. Dans certains cas, lorsque l'alignement entre les compétences, l'engagement et les exigences de la nouvelle organisation ne pouvaient être assurés, des décisions de fin de collaboration ont été prises dans le respect du cadre légal.

Parallèlement, le travail engagé sur l'évolution du questionnaire d'évaluation a abouti en 2025. Des ateliers participatifs réunissant des collaborateurs volontaires ont permis de repenser l'outil et d'aboutir à un nouveau document intitulé « Formulaire d'évolution ».

Ce nouvel outil met davantage l'accent sur le développement des compétences, la formation, la progression professionnelle et l'alignement des objectifs individuels avec les priorités de l'Administration. Il intègre notamment une définition plus structurée des objectifs inspirée de la méthodologie SMART. Le Formulaire d'évolution sera utilisé dès le premier trimestre 2026 pour les évaluations portant sur l'année 2025 ainsi que pour la définition des objectifs 2026.

### 1.9 Développement et accompagnement des collaborateurs

Depuis 2023, la Commune a renforcé son engagement en matière de développement des collaborateurs et d'accompagnement managérial. La mise en place d'une Personne de Confiance en Entreprise (PCE), l'introduction des directives MSST en matière de santé et sécurité au travail, ainsi qu'un appui juridique et managérial accru aux chefs de service ont posé les bases d'un cadre plus structuré et plus sécurisant. En 2025, cette dynamique s'est poursuivie dans un cadre désormais stabilisé. L'accent a été mis sur le développement des compétences en lien avec les nouvelles responsabilités issues de la réorganisation. Au total, 35 formations individuelles et 10 formations en groupe ont été suivies au cours de l'année.

L'approche adoptée privilégie des formations ciblées et adaptées aux besoins des services, en cohérence avec le nouveau Formulaire d'évolution. Le développement professionnel est ainsi davantage intégré dans le pilotage des équipes et dans la progression des collaborateurs. Une attention particulière a également été portée à l'intégration des cadres à la culture communale, notamment au travers de séances dédiées animées par un consultant externe.

Cette continuité témoigne de la volonté de la Commune d'investir durablement dans les compétences de ses équipes, condition essentielle au bon fonctionnement d'une Administration performante et au service de la population.

### 1.10 Optimisation Administrative et processus RH

Les efforts engagés depuis 2023 en matière de numérisation, d'harmonisation et de fiabilisation des processus RH se sont poursuivis en 2025. L'année a principalement été consacrée à la consolidation des outils existants, à l'amélioration des bases de données et à l'optimisation des pratiques administratives afin de garantir une gestion plus cohérente et plus efficiente des ressources humaines.

Faisant suite à la migration du système de gestion des salaires de HRM vers HR-Café, un travail conséquent a été réalisé afin de mettre en place les bases d'un portail RH interactif destiné aux collaborateurs communaux, leur permettant de consulter et télécharger de manière autonome leurs documents salariaux (fiches de paie et certificats de salaire). La finalisation de ce projet est prévue en 2026.

L'optimisation des processus demeure un axe permanent d'amélioration.

## II. ADMINISTRATION NEXTGEN

### Communication institutionnelle – Modernisation du Journal de Préverenges

La modernisation de la communication institutionnelle engagée en 2024 s'est concrétisée avec le lancement du nouveau Journal communal.

Le travail préparatoire réalisé en 2024 a permis de définir une nouvelle ligne éditoriale, une charte graphique modernisée ainsi qu'un concept repensé, adapté aux habitudes de lecture actuelles. L'objectif était clair : revitaliser un support historique tout en préservant son rôle de lien social et d'information de proximité.

Après près de cinquante années sans évolution majeure de son format, la première édition trimestrielle du nouveau journal a été lancée avec succès en 2025, à l'occasion du numéro 201. Cette refonte marque une étape importante dans l'évolution de la communication communale et offre une meilleure lisibilité, une mise en page plus dynamique ainsi qu'une valorisation accrue des initiatives locales.

Le projet est piloté par la Municipale en charge de la communication, en collaboration avec une ressource du Greffe et une rédactrice en chef externe. Ensemble, elles définissent les contenus et veillent à la cohérence éditoriale. Les articles sont principalement rédigés par les sociétés locales et des bénévoles. La rédactrice en chef veille à l'harmonisation des textes soumis par les bénévoles et procède, si nécessaire, à leur réécriture. Elle intervient également dans la rédaction d'articles complets, notamment pour les interviews et portraits. La mise en page et l'identité visuelle sont réalisées par une graphiste professionnelle rattachée au nouvel imprimeur sélectionné en 2024, garantissant une qualité graphique maîtrisée.

Ce modèle garantit un contenu professionnel et visuellement attractif. Il repose sur une organisation souple et adaptable, la Commune faisant appel à des expertises professionnelles lorsque cela est nécessaire, assurant ainsi flexibilité et maîtrise des coûts.

Cette professionnalisation n'a pas entraîné d'augmentation des dépenses globales. Les montants engagés demeurent comparables aux années précédentes, mais sont désormais investis dans une expertise structurée et un pilotage plus rigoureux, assurant une qualité accrue et une gestion plus efficiente des ressources publiques.

Les premiers retours de la population ont été très positifs. De nombreux habitants ont relevé la meilleure qualité des articles, la mise en valeur plus lisible des événements et des personnes, ainsi qu'une présentation visuelle permettant enfin d'identifier clairement les acteurs locaux sur les photographies. Plusieurs citoyens ont indiqué redécouvrir le journal et le lire désormais avec intérêt.

Au vu des résultats obtenus et de la souplesse du modèle mis en place, la Municipalité a estimé qu'il n'était pas nécessaire, à ce stade, d'engager une ressource interne dédiée à la communication, comme cela avait été envisagé au budget 2025. L'approche actuelle, fondée sur un pilotage politique direct et le recours ciblé à des compétences externes, sera poursuivie et évaluée durant l'année 2026.

Cette évolution illustre concrètement la démarche Administration NextGen : moderniser les outils existants tout en préservant l'identité du village et en améliorant la qualité du service rendu à la population.

### Transition numérique et optimisation des processus

La transition numérique constitue l'un des axes structurants du projet Administration NextGen. Les réflexions menées ces dernières années avaient déjà mis en évidence la nécessité d'adapter progressivement les outils, les processus et la gestion documentaire aux exigences actuelles.

L'année 2025, marquée par l'arrivée d'un nouveau Secrétaire municipal, a été consacrée à une phase de réappropriation du dossier et d'analyse de l'existant. Cette période a permis d'examiner les outils, les processus et l'organisation documentaire en place, afin de disposer d'une base partagée pour la suite du projet.

Cette analyse a mis en évidence plusieurs éléments structurants. Le plan de classement communal actuel n'est pas compatible avec le modèle comptable harmonisé MCH2 et ne permet pas l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED). Par ailleurs, si l'architecture des données répond aux exigences de cybersécurité et de protection des données, elle n'intègre pas encore pleinement les règles de conservation archivistique.

Il est également apparu nécessaire de disposer d'une vision d'ensemble des outils informatiques existants, en vue d'une rationalisation ou d'une adaptation progressive des solutions utilisées. Enfin, l'absence de formalisation systématique de certains processus limite aujourd'hui l'optimisation des flux de données et la cohérence du traitement de l'information. Le guichet virtuel existant ne répond pas encore aux attentes actuelles de la population ni aux besoins opérationnels internes.

Ces constats ne constituent pas une remise en cause du travail accompli, mais confirment la nécessité de poser un socle structuré avant tout déploiement technologique d'envergure.

Dans ce contexte, la Municipalité a validé en décembre 2025 deux mandats spécialisés destinés à préparer les fondations nécessaires à cette évolution.

Le premier concerne la mise en place d'un plan de classement de nouvelle génération, compatible avec MCH2 et permettant l'implémentation future d'une solution de gestion électronique des documents. Le second vise l'élaboration d'une stratégie informatique globale, destinée à fournir à la Municipalité une vision claire et priorisée des adaptations à entreprendre.

Les travaux liés à ces mandats débiteront en 2026.

Sur la base des travaux engagés en 2025, trois chantiers majeurs sont prévus pour 2026 :

1. Élaboration de processus internes visant à optimiser les flux de données et à garantir une cohérence dans le traitement de l'information ;
2. Rédaction d'un cahier des charges et lancement d'un appel d'offres en vue de l'acquisition d'une solution de gestion électronique des documents (GED) adaptée aux besoins de l'administration ;
3. Participation au projet cantonal « Ma Commune en un Clic », porté par l'Union des communes vaudoises, visant à développer un guichet virtuel mutualisé.

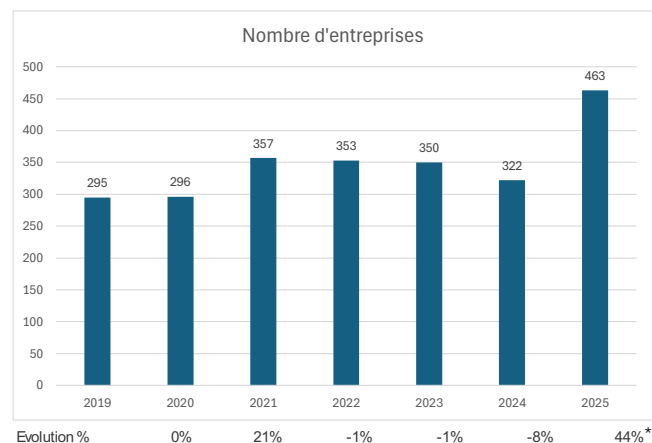
L'année 2025 a ainsi constitué une étape de préparation. Plutôt que d'engager des investissements technologiques sans fondation adaptée, la Municipalité a privilégié une approche méthodique et progressive, garantissant une transition numérique sécurisée, conforme aux exigences légales et adaptée à la réalité organisationnelle de la Commune.

## III. PROMOTION ÉCONOMIQUE

Dans le cadre du plan de législature 2021–2026, la Municipalité s'est engagée à soutenir le développement du commerce local et à renforcer l'attractivité économique de la Commune. Cette orientation vise à consolider le tissu entrepreneurial existant tout en favorisant, lorsque les conditions le permettent, l'implantation de nouvelles entreprises.

## Évolution du tissu économique en 2025

Grâce à sa position géographique stratégique entre l'EPFL et Morges, ainsi qu'à son cadre naturel privilégié avec des espaces verts et un accès direct au lac, la commune de Préverenges constitue un pôle attractif pour les entreprises. À fin 2025, environ 463 entreprises sont implantées sur le territoire communal, contribuant activement à l'économie locale et à la création d'emplois.



En 2025, 75 nouvelles entreprises se sont établies à Préverenges (contre 39 en 2024), tandis que 36 entreprises ont quitté la Commune (34 en 2024). Cette évolution constitue un signal positif pour la vitalité économique locale et contribue au renforcement des bases fiscales communales.

Une analyse et une comparaison approfondies entre le Registre communal et le Registre cantonal ont par ailleurs permis d'identifier et d'enregistrer 102 entreprises supplémentaires, expliquant la croissance de 44% constatée cette année. Cette mise à jour, rendue possible grâce à l'arrivée de la nouvelle cheffe du Service à la population, s'inscrit dans la modernisation des processus administratifs et permet désormais un suivi plus fiable du tissu économique local.

Pour mémoire, en 2024, 33 départs rétroactifs avaient été enregistrés, ces entreprises ayant cessé leur activité en 2023 sans avoir été comptabilisées à temps. Après ajustement des données 2023, l'évolution réelle faisait apparaître une progression de 2% du nombre d'entreprises en 2024, contrairement à la baisse de 8% initialement reportée.

### Collaboration avec l'ARCAM

La collaboration engagée depuis 2022 avec l'ARCAM (Association Région Aubonne-Cossonay-Morges) s'est poursuivie en 2025 dans un rythme plus mesuré. Cette évolution s'explique par les priorités stratégiques de cette dernière année, notamment les changements organisationnels au sein de l'administration, les ressources disponibles ainsi que la préparation du 800<sup>e</sup> anniversaire de Préverenges.

Les échanges maintenus permettent néanmoins de rester attentifs aux opportunités à l'échelle régionale et de positionner Préverenges dans une dynamique économique cohérente au sein du district.

### Collaboration avec le DELP

La Municipalité a poursuivi son soutien aux activités et rencontres de réseautage organisées par le DELP (Association pour la promotion économique des entreprises et commerçants des communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges). Ces événements constituent une plateforme d'échange précieuse pour favoriser les contacts, partager les expériences et identifier des synergies à l'échelle locale et intercommunale.

Un dialogue avec le comité du DELP, initié en 2024, avait permis d'examiner comment l'expertise des acteurs économiques locaux pourrait être mobilisée dans le cadre de projets communaux. Certaines pistes, notamment le développement d'un outil numérique destiné aux nouveaux habitants, avaient été évoquées. Toutefois, dans le contexte de la réorganisation administrative intervenue en 2025 et des priorités opérationnelles qui en ont découlé, ces réflexions n'ont pas encore été reprises.

En revanche, le programme « DELP Avantage+ » a été concrétisé et est désormais offert aux nouveaux habitants de la Commune. Valable 365 jours, ce passeport local permet de bénéficier de réductions et d'avantages auprès d'une sélection de commerces et d'entreprises partenaires des quatre communes. Cette initiative contribue à valoriser l'offre économique de proximité et à encourager la découverte des commerces locaux.

Cette collaboration permet de maintenir un lien régulier avec le tissu économique local et intercommunal et constitue un cadre d'échange utile en fonction des priorités et des ressources disponibles.

### Soutien aux initiatives locales

À la suite du succès de la buvette éphémère « Le 28 » en 2023 sur la place de l'Étoile, et dans l'attente du lancement des travaux de rénovation de cet espace central, la Municipalité a souhaité assurer la continuité de l'animation du site.

Le projet « Le Tremplin », retenu en 2024, s'est ainsi poursuivi en 2025. Grâce à une programmation culturelle et conviviale, cette initiative contribue à maintenir une dynamique au cœur du village et à renforcer les liens entre habitants.

En soutenant cette démarche, la Municipalité confirme son engagement en faveur d'un village vivant et attractif, où les espaces publics jouent pleinement leur rôle de lieux de rencontre et de convivialité.

## IV. CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

Dans le cadre du plan de législature 2021–2026, la Municipalité de Préverenges s'est engagée à maintenir la vitalité communale en favorisant le lien social, l'intégration et la dynamisation de la vie locale. Cet engagement se traduit, année après année, par une programmation culturelle variée et inclusive, offrant à la population des occasions régulières de rencontre, de partage et de découverte.

L'année 2025 a également marqué une étape importante dans la préparation du 800<sup>e</sup> anniversaire de la Commune, qui sera célébré en 2026. La structuration du projet et l'intensification des travaux préparatoires ont marqué cette période, comme présenté ci-après.

### 800<sup>e</sup> anniversaire : une année de structuration et de préparation active

À l'horizon 2026, la Commune célébrera ses 800 ans. Afin de marquer cet anniversaire de manière exceptionnelle, la Municipalité a souhaité organiser une année commémorative fédératrice mettant à l'honneur l'identité et l'héritage lacustre de Préverenges.

L'année 2025 a constitué une étape déterminante de structuration du projet. Le pilotage a été assuré par un Comité Directeur chargé de coordonner les travaux préparatoires et de suivre les différents axes (finances, sponsoring, communication, logistique et coordination des porteurs de projets).

L'année a notamment permis de définir le fil conducteur de l'année jubilaire : « 800 ans au rythme de l'eau – des racines dans l'eau et des rêves pour demain », d'établir le budget du projet et de préciser la programmation des manifestations prévues en 2026. Ce thème fédérateur met en valeur l'identité lacustre de Préverenges tout en invitant à célébrer le passé, le présent et l'avenir de la Commune. Il constitue

désormais le cadre de référence du 800<sup>e</sup> anniversaire ; l'ensemble des projets retenus a été confirmé et articulé autour de cette ligne directrice afin d'assurer cohérence et unité à la programmation.

La programmation bénéficie de l'engagement de nombreuses sociétés locales, de plusieurs initiatives citoyennes ainsi que de la participation des écoles, illustrant la forte mobilisation de la communauté autour de cet événement. Les manifestations ont été conçues dans un esprit convivial et intergénérationnel.



Les élèves de Préverenges ont participé aux préparatifs du 800<sup>e</sup> en se rassemblant pour cette photo en septembre 2025

Dans un souci de gouvernance claire et de gestion financière distincte de celle de la Commune, la Municipalité a déposé un préavis en juillet 2025 relatif à la création d'une association dédiée. Faisant suite à l'approbation du Conseil communal, l'Association Préverenges800 a été constituée à l'automne 2025. La présidence et la vice-présidence ont été confiées à deux membres de la Municipalité, garantissant un lien étroit avec les autorités communales tout en permettant une gestion adaptée à l'ampleur du projet.

La recherche de sponsors a constitué un axe prioritaire en 2025. Les démarches menées auprès du tissu économique local et régional ont rencontré un accueil très favorable, permettant de consolider le financement des festivités.

Parallèlement, les outils de communication et de visibilité ont été développés et progressivement déployés : création d'un flyer-dépliant de présentation du projet, diffusion d'un flyer dédié à la soirée d'inauguration du 14 janvier, mise en ligne d'un site internet, définition de l'identité visuelle du 800<sup>e</sup> anniversaire ainsi que mise en place d'éléments de décoration dans le village (drapeaux, beachflags et totem). Une brochure complète présentant le programme des festivités, les partenaires et les sponsors a également été réalisée et distribuée à plus de 12'000 exemplaires dans la commune et les communes voisines.

La sélection des articles destinés à la boutique officielle a été finalisée et le lieu d'implantation arrêté, en vue d'une ouverture au début de l'année 2026. Dans le même esprit, le vin communal a été habillé d'une étiquette spéciale 800<sup>e</sup> anniversaire.

L'année 2025 a également permis de préparer la soirée de lancement officielle du 14 janvier 2026 et de finaliser plusieurs projets appelés à se concrétiser durant l'année jubilaire.

L'ensemble de ces travaux permet d'aborder 2026 avec une organisation structurée, des partenariats solides et une forte mobilisation des acteurs locaux.

### Une offre culturelle diversifiée et dynamique

Tout au long de l'année, la Commune a continué de proposer des événements accessibles à tous les âges et à tous les goûts, notamment :

- Une pièce de théâtre intimement liée à notre région, intitulée «Impression de Voyage en Suisse – d'Alexandre Dumas – Du Lac Léman au Grand Saint Bernard», interprétée par la comédienne Lydia Weyrich, accompagnée par la pianiste Alexandra Sikorskaya, de renommée internationale. Cette représentation a permis au public de découvrir, entre rire et grâce, le regard porté par Alexandre Dumas sur notre région, à travers un récit mêlant littérature et musique.
- Trois Apéro-Prév, organisés en juin et août, ont offert des moments de convivialité en plein air dans une ambiance musicale dynamique. Cette année, le public a pu apprécier DMS-5 folk au Théâtre de Pierre avec des sonorités blues d'inspiration brésilienne, B.R.E.F. sur la terrasse de l'Étoile au Tremplin pour une touche de rock pop français, ainsi que ALEPOK, qui a offert une belle prestation rock au bord du lac, sur la place des fêtes.



Les Préverengeois lors de l'Apéro-Prév au Tremplin

- La fête nationale du 1<sup>er</sup> août, célébrée sur la place des fêtes dans une atmosphère chaleureuse. Fort du succès rencontré en 2024, le dispositif des deux tentes a été reconduit afin d'assurer un accueil confortable du public. L'orchestre emblématique a, comme chaque année, contribué à l'ambiance conviviale de la soirée.
- Prév-Bouge, initiative sportive en plein air reconduite depuis plusieurs années, permettant aux participantes et participants de rester actifs tout en favorisant les échanges dans un cadre convivial.
- Les concerts de novembre, désormais bien inscrits dans l'agenda culturel communal, ont à nouveau été organisés en 2025. Cette édition a proposé une programmation particulièrement riche et diversifiée : découverte de la flûte traversière avec le Duo des Cœurs, relecture des grands classiques du jazz avec le Varolo4tet, ainsi qu'un concert de musique de chambre réunissant piano et trio à cordes.



Concert de novembre au Forum du Collège Babord avec le Varolo4tet

- La traditionnelle fenêtre de l'Avent de l'Administration communale, organisée fin décembre devant le Château, offrant à la population l'occasion de partager un vin chaud ou un thé avec le personnel communal et la Municipalité, tout en dégustant les spécialités préparées par l'équipe de la Voirie.
- La sortie annuelle des aînés, organisée en deux sessions afin d'accueillir près de 200 participantes et participants, a proposé une visite des Jardins Secrets à Vaulx (Haute-Savoie), suivie d'un repas et d'une promenade à Annecy.
- Des activités et ateliers destinés aux jeunes, organisés par Univers 1028 (détails dans la section Jeunesse - Univers 1028).

Comme les années précédentes, la population a répondu avec enthousiasme à cette programmation variée, témoignant ainsi de son attachement et de son engagement envers la vie culturelle et sociale de Préverenges.



### Soutien aux événements et associations locales

En 2025, la Municipalité et les services communaux ont également apporté à nouveau leur soutien à diverses manifestations organisées par des sociétés locales ou des entités indépendantes. Ces événements, devenus des rendez-vous incontournables, font désormais partie intégrante de la vie communale et sont très attendus par la population.

Parmi ceux-ci, on peut citer le Carnaval, la troupe de théâtre AtiPic, le triathlon, le festival Yadlo, le marché des artisans, les fenêtres de l'Avent, le Noël au Village, pour n'en citer que quelques-uns.

Enfin, la Commune a poursuivi son engagement auprès des associations culturelles, sportives et touristiques de la région. Ces collaborations sont essentielles à la dynamisation du tissu associatif local, à la promotion de l'engagement social et au développement d'une communauté active et en bonne santé.



La troupe de théâtre AtiPic en costume lors de leur pièce de 2025 intitulée « Alléluia »

### Lecture et partage : Préverenges Bouquine

Dans la continuité de la relance des cabines à livres en 2024 et du recrutement de bénévoles supplémentaires, la Municipalité continue de soutenir et d'encourager la lecture et le partage d'ouvrages au sein de la population à travers les six boîtes à livres réparties sur le territoire communal.

Le dispositif repose désormais sur l'engagement de douze bénévoles, qui en assurent l'entretien régulier. Un travail constant et souvent discret de tri, de rangement et de nettoyage est effectué afin de garantir la qualité et la diversité des ouvrages proposés.

## V. JEUNESSE – UNIVERS 1028

### Univers 1028 – Une dynamique confirmée au service des jeunes

En 2025, Univers 1028, centre d'animation et de rencontre pour les jeunes, a poursuivi ses activités et confirmé son rôle de lieu de rencontre, d'accompagnement et d'engagement pour la jeunesse de la commune.

De nouveaux ateliers ont vu le jour et l'entrée dans l'année du 800<sup>e</sup> anniversaire de Préverenges a notamment été marquée par le lancement du projet Minecraft, dans lequel les jeunes reconstruisent un bâtiment communal dans le jeu vidéo.

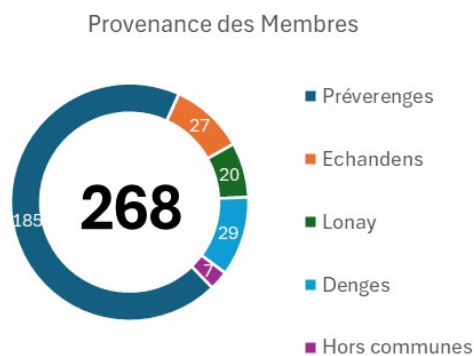
Leur implication lors de différents événements culturels et manifestations locales témoigne également de leur motivation et de la place d'Univers 1028 comme espace de participation active à la vie communale.



### Fréquentation du centre en chiffres

Cette année, 8'714 jeunes ont été accueillis. La fréquentation demeure soutenue, en particulier durant les accueils de midi et les plages d'accueil libre, qui constituent des moments privilégiés pour les jeunes.

Au 31.12.2025, Univers 1028 comptait 268 membres, dont 69% étaient domiciliés à Préverenges (soit 185 membres). Les 31% restants étaient domiciliés dans les communes avoisinantes : 29 à Denges, 27 à Echandens, 20 à Lonay ainsi que 7 hors des quatre communes, comme illustré dans le graphique ci-dessous.



Une analyse de ces données par tranche d'âge révèle que les Préverengeois représentent 69% des enfants dans la catégorie des 10-16 ans et 58% dans les 16-18 ans. Cette dernière tranche d'âge demeure plus difficile à mobiliser, comme les années précédentes. Toutefois, le développement de projets ciblés, notamment le sport libre en salle en collaboration avec la travailleuse sociale de proximité, contribue à renforcer la visibilité du centre et à consolider les liens avec ce public. Le projet de transformation de l'Entente scolaire en Association scolaire intercommunale pour Préverenges, Lonay, Denges et Echandens est en discussion depuis 2021, avec la volonté d'inclure Univers 1028 pour une répartition plus équitable des coûts entre les communes.

#### Activités et projets marquant de 2025 :

Univers 1028 a poursuivi ses activités habituelles tout en développant de nouveaux projets. Parmi les moments forts de l'année :

- **Escape Game** : Univers 1028 a organisé une nouvelle édition de l'Escape Game avec un groupe de six jeunes âgés de 12 à 14 ans. Ceux-ci ont imaginé le scénario, conçu les décors et élaboré les énigmes. L'événement a rassemblé 20 groupes, soit environ 90 participants au total. Au vu de l'engouement suscité, une collaboration avec la Commune d'Echandens est envisagée afin de proposer une nouvelle édition à un public n'ayant pas pu en bénéficier. Les fonds récoltés permettront aux jeunes initiateurs du projet de financer un voyage à Europa-Park.
- **Sport libre en salle** : Durant les périodes hivernales, l'action « sport libre en salle », organisée en moyenne deux fois par mois, a rencontré un franc succès. Chaque session a accueilli en moyenne une vingtaine de jeunes. Destinée aux 10 à 25 ans, cette action vise notamment à offrir un espace d'accueil aux plus âgés afin de maintenir un lien essentiel avec cette tranche d'âge et de favoriser la cohésion intercommunale.
- **Projet Minecraft (spécial 800<sup>e</sup>)** : Dans le cadre des préparatifs du 800<sup>e</sup>, un atelier Minecraft a été mis en place. Dix jeunes, accompagnés d'un animateur, travaillent à la modélisation d'un bâtiment communal en vue d'une journée festive prévue en 2026.



- **Atelier Arts martiaux** : Univers 1028 a mis en place un atelier centré sur la pratique des arts martiaux. Au-delà de l'apprentissage technique, cet atelier vise à transmettre des valeurs fondamentales telles que le respect, la droiture, le courage et la loyauté. L'activité se poursuivra jusqu'en juin 2026.

Les soirées repas ont continué d'être organisées certains vendredis soirs, ainsi que plusieurs soirées de sensibilisation abordant des thématiques telles que la santé mentale et la consommation de contenus en ligne (financiers ou autres).

L'initiative « Petits boulots – Petits services », toujours très appréciée par les jeunes et la population, permet aux jeunes de gagner un revenu d'appoint en rendant divers services (distribution de flyers, jardinage, baby-sitting, accompagnement de seniors dans l'utilisation des nouvelles technologies, etc.). Cette démarche contribue à développer leur sens des responsabilités, leur engagement et leur esprit d'initiative.

L'été a, comme les années précédentes, été marqué par les semaines à la plage, qui constituent un moment fort de la vie du centre et un espace privilégié de rencontre, de prévention et d'animation en extérieur.

#### L'équipe d'Univers 1028 :

Univers 1028 fonctionne grâce à une équipe dynamique de trois personnes représentant 2.05 EPT comme par le passé, mais avec une nouvelle répartition des responsabilités. À la suite du départ, fin 2024, de l'animatrice co-responsable, l'organisation du centre a été adaptée. L'équipe se compose désormais d'un animateur responsable à 70%, d'une adjointe à 70% et d'une animatrice engagée dès le mois de mars 2025 à 65% (dont 15% dédiés à la surveillance du périmètre scolaire). Cette organisation permet d'assurer un encadrement professionnel et une offre d'activités diversifiée.

L'accueil et l'encadrement des jeunes sont assurés par des moniteurs intervenant de manière ponctuelle selon les besoins du centre. En 2025, l'équipe de monitorat comptait quatre moniteurs d'accueil, un remplaçant mobilisé en cas de besoin, ainsi que des moniteurs spécialisés intervenant dans le cadre d'ateliers thématiques.

Ces ateliers, proposés en fonction de l'intérêt des jeunes et d'une participation suffisante à l'issue d'une séance d'initiation, portent notamment sur des activités telles que le bricolage-cuisine, le dessin manga, les ateliers MineCraft ou encore les arts martiaux.

Le nombre d'heures de monitorat a atteint 1'002 heures en 2025 (contre 1'028 en 2024 et 910 en 2023). Après une augmentation marquée en 2024, notamment liée aux festivités des 20 ans du centre, l'année 2025 reflète un retour à un niveau plus stable, tout en restant supérieur à celui observé en 2023. La période de transition organisationnelle en début d'année, faisant suite au départ de la co-responsable fin 2024 et au recrutement d'une nouvelle animatrice, a nécessité un recours renforcé au monitorat durant les premiers mois. Chaque année, Univers 1028 accueille des stagiaires en formation de la Haute École de Travail Social et de la Santé – Lausanne (HETSL) pour leur stage pratique. En 2025, deux stagiaires ont été accueillis à différents taux d'occupation.

Quatre surveillants du périmètre scolaire à temps partiel sont également placés sous la responsabilité de l'animatrice. Cette activité est refacturée à l'EPSP et représente un total de 0.63 ETP (0.78 ETP si l'on inclut les 15% de l'animatrice dédiés à cette mission).



### Travail social de proximité (TSP)

Pour rappel, une convention a été conclue il y a plusieurs années avec la Fondation Espace Prévention La Côte afin d'engager un travailleur social de proximité œuvrant de manière autonome, en coordination régulière avec l'équipe d'Univers 1028.

Espace prévention La Côte est un centre de compétences régional actif dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Ses prestations s'adressent à l'ensemble de la population de la région et couvrent notamment la petite enfance, le travail social, l'alimentation, l'activité physique, le bien-être ainsi que la gestion du stress.

En 2025, ce mandat a connu une évolution importante avec son transfert au Bureau de l'Entente scolaire et son redimensionnement afin de couvrir l'ensemble des communes de l'EPSP (Préverenges, Echandens, Lonay et Denges). Le taux d'activité du travailleur social de proximité est ainsi passé de 25% dédié à Préverenges à 60% réparti sur les quatre communes partenaires. La répartition précise de cette activité fera l'objet d'une analyse et d'un ajustement en 2026.

La permanence « Point Jeune » continue d'être assurée une fois par semaine. Elle se déroule à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent, sinon dans une salle annexe à proximité de l'église. Des tournées régulières sont effectuées sur le territoire communal et des interventions sont menées durant la saison estivale, notamment à la plage, dans le cadre d'actions de prévention.

K. Sorm-Devolz





## 6. URBANISME – CONSTRUCTIONS – MOBILITÉ – ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS



MESSAGE DU MUNICIPAL  
M. HERVÉ NUSBAUMER

« 2025 a confirmé le dynamisme de la planification communale et l'engagement des services communaux et para-communaux pré-verengeois. »

L'année 2025 a été marquée par une forte activité tant au sein du Service de l'Urbanisme et des Constructions (SUC) que dans les structures d'accueil de jour des enfants.

Les grands projets communaux ont franchi d'importantes étapes : concertations, dépôts de Plans d'affectation, avancements de chantiers et renforcements de la collaboration intercommunale.

Un certain nombre de préavis en lien avec les activités du dicastère ou en collaboration avec un autre dicastère ont été déposés auprès du Conseil communal :

Dépôt	No de préavis	Intitulé
Mai 25	5/25	Crédit pour l'achat de la parcelle no 96 de Préverenges
Septembre 25	10/25	Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Octobre 25	11/25	Règlement sur la taxe relative au financement des équipements communautaires
Novembre 25	15/25	Crédit pour les travaux de démolition et de construction relatifs au secteur 1 du site scolaire Les Voiles du Léman
Novembre 25	16/25	Indemnités de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Dans le même temps, deux préavis déposés en 2024 ont fait l'objet de décisions du Conseil :

Adoption	No de préavis	Intitulé
Juin 25	5/25	Crédit pour l'achat de la parcelle no 96 de Préverenges
Novembre 25	11/25	Règlement sur la taxe relative au financement des équipements communautaires

En ce qui concerne l'urbanisme, le Plan d'affectation communal (PACom) a continué à bien nous occuper en 2025, puisqu'il a finalement pu être déposé à l'enquête publique. Le PACom vise à moderniser le cadre légal en matière de construction sur le territoire communal,

en accordant une importance particulière aux aspects patrimoniaux, environnementaux et de développement durable. L'enquête publique a soulevé un certain nombre d'oppositions, qui seront analysées en détail en 2026.

Nous avons également continué à travailler sur le projet de requalification de la RC1 (route de Genève) en collaboration étroite avec la Direction générale de la mobilité et des routes, ainsi qu'avec les communes voisines. Les projets, que ce soit pour le tronçon communal, mais aussi pour les deux tronçons cantonaux (Venoge-Préverenges et Préverenges-Bief), ont été soumis à examen préalable auprès du Canton et plusieurs modifications et améliorations leur ont été apportées. Des séances d'information auprès des propriétaires impactés ont été organisées, tant par le Canton que par la Commune.

Faisant suite à l'étude de détail de l'avant-projet qui a eu lieu durant toute l'année 2024 pour la réalisation des deux futurs bâtiments dévolus à l'accueil de jour des enfants en âge de scolarité (UAPE), à la bibliothèque et la ludothèque, ainsi qu'au restaurant scolaire, la phase projet a été développée.

L'année 2025 a aussi été l'occasion de lancer les premières réflexions pour les futurs plans d'affectation communaux qui permettront de concrétiser, à terme, l'image directrice du site stratégique de développement d'activités (SSDA) de Lonay-Préverenges, dans lequel le Plan directeur cantonal prévoit de prioriser la création d'emplois.

Concernant la **police des constructions**, le nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et est depuis appliqué.

Dans le champ d'activité en lien avec l'**accueil préscolaire et parascolaire**, l'année 2025 a de nouveau été une année charnière et préfigurant de grands changements pour notre Commune. Faisant suite à deux événements majeurs ayant ponctué l'année 2024 en matière d'accueil de jour, soit la création du nouveau Centre de Vie Infantile (CVE) Les Moussaillons au Rionzi et la mise sur pied de l'Association « Les Petites Voiles », chargée de la gestion administrative de toutes les unités d'accueil de jour des enfants sises sur le territoire communal, les choses se sont encore accélérées en 2025. En effet, la dissolution du Réseau AJEMA a été actée et sera effective au 31 décembre 2026. Les Communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges ont dès lors mis sur pied un Comité de pilotage, regroupant les Syndics et Municipaux en charge de l'accueil de jour des enfants, afin de plancher sur la création d'une nouvelle association intercommunale dédiée à l'enfance et à la jeunesse. Cette future association aura la charge de gérer les politiques liées à l'enfance, à l'école et à la jeunesse pour les quatre communes concernées. Une implication personnelle importante a ainsi été nécessaire pour poser les bases de cette association, notamment politiques, financières et organisationnelles.

## LES RÉALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2025

### Association Les Petites Voiles

En 2023, le déficit de places préscolaires dans notre région était conséquent, d'autant plus avec la fermeture de la crèche « Univers Montessori ». Pour Préverenges, la création d'une structure préscolaire publique de 66 places, intégrant l'expérience de la Crèche-garderie « Les Moussaillons », 15 places, a représenté une réponse forte aux besoins des familles. Toutefois une telle montée en puissance dépassait les capacités d'une simple gestion communale traditionnelle.



C'est pour relever ces défis que la Commune a choisi de déléguer la conduite opérationnelle de sa Politique d'accueil de jour des enfants à une entité dédiée : l'Association « Les Petites Voiles ». Sous forme d'entité satellite, cette Association assure une gouvernance claire, incluant des représentants de la Commune et de la Crèche-garderie « Les Moussaillons », une gestion RH spécialisée, conforme à la CCT du secteur et une capacité d'évolution, permettant d'intégrer d'autres unités d'accueil, pré et parascolaires. C'est cette capacité d'évolution voulue, dès le départ, qui a permis aux Petites Voiles de réunir, sous le même toit que la structure « Les Moussaillons », l'ensemble des structures d'accueil de jour des enfants sises sur le territoire communal de Préverenges dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, à savoir les UAPE « Les Guifettes » et « Les Optimistes ».

Si les bases sont posées, les défis restent nombreux : montée en charge progressive jusqu'à 66 places, stabi-lisation des équipes, articulation avec le réseau AJEMA et les futures structures intercommunales (voir point suivant). Les Petites Voiles disposent désormais du cadre pour y faire face.

Ainsi, L'Association larguait les amarres en septembre 2024 avec l'adoption de ses statuts et avec l'objectif de reprendre la gestion, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de deux UAPE «Les Guifettes» (120 places) et «Les Optimistes» (36 places), ainsi que du CVE «Les Moussaillons» (66 places).

### Association intercommunale enfance et jeunesse Bief-Venoge

Plusieurs politiques publiques sont menées conjointement par les communes limitrophes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, sous plusieurs formes juridiques et organisationnelles. Parmi celles-ci, celles que portent les communes en matière scolaire, en matière d'accueil de jour des enfants, et finalement en faveur de la jeunesse.

Divers facteurs internes et externes ont conduit les municipalités respectives de ces quatre communes à réfléchir aux modalités de collaboration en vigueur et à proposer de les faire évoluer afin de mener des politiques plus cohérentes, de maîtriser les développements dans les domaines concernés et de regrouper les forces et les moyens financiers.

La population concernée par la scolarité, l'accueil préscolaire et parascolaire, ainsi que par les activités jeunesse est peu ou prou identique, même si tous les enfants et les jeunes ne sont pas accueillis dans une institution d'accueil ni ne fréquentent des associations ou le centre d'animation socio-culturel.

Pour les raisons notamment évoquées ci-dessus, les municipalités ont décidé d'étudier et de porter devant leurs conseils communaux respectifs la création d'une association intercommunale de droit public pour gérer leur politique liée à l'enfance et à la jeunesse.

En effet, une opportunité s'est présentée en 2025, puisqu'il s'agissait d'une part de trouver une autre forme d'organisation pour l'accueil de jour, d'autre part de renforcer la gouvernance en matière scolaire et finalement d'élargir la collaboration intercommunale à la politique jeunesse.

Le présent dicastère portant la politique de l'accueil de jour des enfants de la Commune, c'est naturellement qu'il a été impliqué étroitement au processus de mise sur pied de la future association intercommunale, qui s'est déroulé tout au long de l'année 2025 via des séances de comité de pilotage tenues dans les buts de fixer les buts de l'association, de faire l'état des lieux des différentes institutions et structures pour les enfants, les écoliers et les jeunes des 4 communes, rédiger des statuts, mettre sur pied un modèle de gouvernance et organisationnel, réfléchir à la mise en œuvre de l'association, notamment du point de vue financier, organisationnel, des locaux, du planning, des engagements du personnel, etc.

#### UAPE, restaurant scolaire

Faisant suite au préavis 4/24, les études portant à la fois sur les deux nouveaux bâtiments parascolaires ainsi que sur l'ensemble du site scolaire, notamment les espaces extérieurs dédiés au sport, ont été lancées à l'automne 2024.

Le site Les Voiles du Léman constitue un espace urbain complexe, où les interventions de construction, de démolition et d'aménagement doivent s'intégrer dans un site en activité. La coordination de nombreux acteurs représente un défi organisationnel, nécessitant une planification rigoureuse afin d'assurer la continuité du fonctionnement du site et de limiter l'impact des travaux.

À cela s'ajoutent les enjeux économiques, ainsi que l'impératif d'exemplarité attendu d'une entité publique, notamment en matière de qualité et de respect du cadre des marchés publics.

Le projet doit également prendre en compte les contraintes liées aux projets voisins ainsi qu'aux riverains, dont les intérêts constituent un facteur important dans les décisions, notamment en ce qui concerne l'organisation et l'accès aux chantiers.

La transformation du site scolaire conduit donc à évaluer simultanément de nombreux intérêts publics et privés, tous légitimes, afin d'identifier la meilleure solution, en sachant que certains devront céder devant d'autres.

Afin d'analyser le projet sur tous ces aspects, les démarches suivantes ont été entreprises entre l'automne 2024 et l'automne 2025, intégrant des réflexions à court, moyen et long terme :

- Concept paysager de l'ensemble du site scolaire
- Étude des deux bâtiments parascolaires (phases SIA 3.1, 3.32, 3.33)
- Études des espaces extérieurs et des aménagements sportifs du site
- Étude de durabilité du site, incluant une stratégie énergétique
- Étude pédologique portant sur la qualité et le potentiel des sols
- Étude de mobilité (piétons, stationnement, bus scolaire, parking souterrain)
- Étude des espaces connexes (zone de l'Étoile, zone de la plage, Chemin du Collège, RC1)
- Étude de la démolition du local Feu-Voirie
- Étude des zones de chantier des projets
- Étude de raccordement au chauffage à distance
- Étude et scénarios de raccordement au courant fort
- Étude du réseau de la fibre optique
- Étude des réseaux des eaux claires et eaux usées
- Étude de l'impact sur le futur PACom
- Prévisions financières à court, moyen et long terme

Établie à l'issue des études-tests de 2022, une image directrice a été élaborée pour guider les opérations sur le site scolaire. À la suite des études menées en 2024 et 2025, et de l'opportunité qui s'est présentée lors de l'achat de la maison individuelle sur la parcelle no 96, une pesée d'intérêts du projet global et une réévaluation de l'image directrice ont été effectuées au cours de l'été 2025 dans le but d'optimiser le déroulement et la faisabilité du projet global.

L'image directrice révisée favorise la mutualisation, la souplesse de phasage et l'adaptabilité face aux incertitudes. Elle conserve les grands principes du projet initial : concentration du bâti dans une zone définie, priorité donnée aux mobilités douces et organisation des équipements sportifs selon un axe structurant. Elle propose toutefois une autre configuration spatiale, avec une répartition du bâti sur les fronts ouest et est, ouvrant le site vers le Chemin du Collège et, au-delà, vers le centre du village.

Les mises à l'enquête publique des deux bâtiments ont eu lieu entre juin et septembre 2025. Pour le bâtiment A, l'enquête n'a suscité aucune opposition ; pour le bâtiment B, une seule opposition a été formulée. La fin de la phase SIA 32 (projet d'ouvrage) a eu lieu début novembre.



Entrée « Est » et vue depuis le Nord du futur bâtiment regroupant les UAPE (sans source).

### Nouvelle structure préscolaire

Faisant suite aux travaux de transformation lourde des locaux de l'allée du Rionzi 1 effectués durant la quasi-totalité de l'année 2024, l'équipe et les enfants de la crèche-garderie « Les Moussaillons » ont pu prendre possession des lieux début novembre 2024 et l'inauguration officielle s'est faite le 16 novembre. Quelques travaux et retouches ont dû être effectués sur les nouveaux locaux dans le courant de l'année 2025, mais ceux-ci ont pu dès le début remplir leur fonction et le nombre d'enfants accueillis a ainsi pu s'accroître progressivement, en parallèle avec l'engagement de nouveaux éducateurs de la petite enfance. Depuis début 2025, les Moussaillons offrent des places en nurserie et pour les trotteurs, en plus de l'offre déjà existante pour les grands.



(source Les Petites Voiles)

### Étude de nouveaux locaux pour Univers 1028

Dans le cadre de la volonté municipale de proposer des infrastructures adaptées et attractives pour la jeunesse, de nouveaux locaux ont été intégrés au projet du futur restaurant scolaire. Ceux-ci bénéficieront d'un emplacement privilégié, offrant un large dégagement avec une vue remarquable sur le lac et les Alpes. L'agencement des espaces a fait l'objet d'un travail concerté avec les utilisateurs afin d'en optimiser la fonctionnalité et l'usage.

### Plan d'affectation communal (PACom)

Faisant suite au retour de l'examen préalable des services cantonaux, diverses adaptations ont encore eu lieu jusqu'à mi-2025. Le dossier finalisé, il a pu être présenté publiquement le 4 septembre, avant d'être déposé à l'enquête publique du 9 septembre au 9 octobre, marquant ainsi le début de la procédure légale. L'enquête publique a soulevé 37 oppositions et 1 intervention. Les oppositions seront traitées dans le courant de l'année 2026 et le PACom éventuellement adapté en conséquence.



(source C. Nusbaumer)

### Plan d'affectation Grand Record

Le projet de Plan d'affectation (PA) Grand Record, mis à l'enquête en été 2023, a fait l'objet de plus de 400 oppositions, la plupart étant des lettres types. Fort des propositions émises durant les ateliers participatifs d'avril 2024, le porteur de projet et la Commune ont revu un certain nombre d'aspects du PA, puis déposé le projet modifié pour examen complémentaire auprès des services cantonaux vers fin septembre 2024. Le rapport d'examen et les préavis des services sont parvenus à la Commune en mars 2025 et une enquête publique complémentaire a pu être ouverte du 2 mai au 2 juin 2025. Cette enquête complémentaire a généré 14 oppositions, dont une a été retirée entre-temps. Des séances de conciliations ont été organisées courant septembre.

### Résidence pour seniors

Reprise de la coordination technique entre le projet communal des Voiles du Léman et le maître d'ouvrage de la future résidence pour seniors en mars 2025. Une attention particulière a porté sur la mutualisation des aménagements extérieurs et les accès communaux. Les travaux, portés par un privé, ont débuté en cours d'année. Leur proximité immédiate avec les écoles et les cheminements d'accès des enfants vers le site scolaire a nécessité un engagement important des services communaux, afin d'assurer la sécurité, les infrastructures provisoires et l'information nécessaire au bon début des travaux.

### Coopérative d'habitation

La SVL souhaite que le développement de la parcelle cantonale no 65 soit mené par une coopérative d'habitation. Faisant suite à 2024 où la coordination entre le futur bâtiment et les intérêts communaux avait été renforcée, notamment avec un avant-projet dessinant les contours des emprises de la construction et des espaces publics situés autour et une proposition d'échange parcellaire entre la Commune et le Canton, une seule séance de coordination a eu lieu en 2025. Il semble que la SVL et le Canton doivent s'accorder sur la suite à donner au projet.

### Auberge de l'Étoile

En 2025, le projet de rénovation de l'Auberge de l'Étoile est entré dans une phase déterminante marquée par la structuration de l'équipe pluridisciplinaire et le lancement des études d'avant-projet. À la suite des appels d'offres, les mandats ont été attribués aux architectes, ingénieurs civils, ingénieurs CVS et électriciens, ainsi qu'aux spécialistes en cuisine professionnelle, physique du bâtiment, acoustique et sécurité incendie. Cette étape a permis de constituer une équipe complète, apte à intégrer dès le départ les contraintes techniques, réglementaires et d'exploitation issues de l'étude de marché réalisée en amont.

Parallèlement, la procédure de modification des limites des constructions le long de la route d'Yverdon a été engagée afin de permettre l'extension du bâtiment au nord. Cette démarche constitue un élément structurant pour la définition des surfaces exploitables et, par conséquent, pour l'équilibre économique global du projet. Des échanges réguliers ont été menés avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine, section monuments et sites, afin d'intégrer les exigences patrimoniales liées au bâtiment existant. La documentation historique a été complétée et des investigations supplémentaires ont été demandées, notamment concernant les planchers et le respect des murs de refend. Des adaptations conceptuelles, telles que la prise en compte d'une éventuelle galerie en bois, ont été étudiées afin de concilier préservation du patrimoine et fonctionnalité future.

Le lancement de la phase d'avant-projet en février a permis de traduire concrètement le programme retenu à l'issue de l'étude de marché, à savoir un restaurant accessible et flexible au rez-de-chaussée, des logements compacts de 20 à 30 m<sup>2</sup> aux étages avec espaces communs simples. Cette phase a intégré les résultats des investigations techniques menées durant l'année, notamment les sondages géotechniques, le diagnostic amiante, les relevés de toiture, les sondages structurels et l'établissement d'un rapport sismique pour l'ensemble du projet. Ces analyses ont permis de préciser les contraintes constructives et d'affiner les choix techniques.



(source YOS)

En septembre, l'avant-projet a été soumis à la validation de la Municipalité. La consultation de la Commission consultative d'urbanisme et d'architecture et le lancement de la phase de projet ont marqué le passage à une étape de développement plus approfondie. En parallèle, les études relatives aux aménagements extérieurs ont été initiées et présentées au secteur communal des espaces verts, afin d'assurer la cohérence entre le projet architectural et son insertion dans l'environnement urbain.

L'année a également été consacrée à l'actualisation du calcul de rendement économique du projet par un expert immobilier. Cette mise à jour a tenu compte des surfaces réellement exploitables, des exigences patrimoniales, des contraintes techniques identifiées et des premières estimations des coûts.

#### **Bibliothèque mixte scolaire - publique**

Profitant de la volonté communale de réaliser un bâtiment pour les UAPE et de l'objectif municipal de proposer une bibliothèque publique, la création de nouveaux locaux pour héberger une structure mixte scolaire - publique a été intégrée au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment qui abritera les UAPE. Le projet de bibliothèque - ludothèque a été finalisé dans le cadre de la préparation de l'enquête publique qui a eu lieu en septembre 2025.

#### **Zones de déposes, extension de la zone 30 km/h et mise en place de zones de rencontre**

Les travaux autour du site scolaire ont fortement impacté la mobilité dans la zone. Il a donc s'agit de trouver des solutions à court terme, pendant la durée des travaux, ainsi qu'à long terme, une fois le parking souterrain réalisé. Ainsi, les bus scolaires ont été déplacés au parking de l'Étoile, ce qui a nécessité des adaptations dudit parking, alors que le dépose-minute pour les parents d'élèves s'est concentré sur le chemin des Voiles du Léman, au sud du site scolaire.

D'autres secteurs de la Commune ont également fait l'objet d'analyses détaillées, s'agissant notamment de zones 30 km/h et des zones de rencontre.

#### **Voie verte**

En 2025, le travail lié au projet de Voie verte d'agglomération a essentiellement porté sur la coordination avec le projet de requalification de la RC1, entre le Bief et le quartier du Rionzi. Les aménagements paysagers ont quant à eux été étudiés sous l'égide du Secteur des espaces verts et de la voirie.

#### **Requalification de la RC1**

La requalification de la RC1 vise à améliorer la progression des bus, ancrer la route dans le réseau cantonal de mobilité douce, sécuriser les piétons, vélos et autres, tenir compte des personnes à mobilité réduite, réduire la coupure entre les deux côtés du village, préserver au maximum l'arborisation et mettre en place des parcours piétons protégés de la chaleur, entre autres. Faisant suite aux avant-projets et à l'adoption, par le Conseil communal, d'un préavis pour un crédit d'étude, les études de détail pour la requalification de la RC1 en traversée et hors traversée de localité ont débuté en collaboration avec les mandataires de la Commune et du Canton, incluant notamment la finalisation des plans et l'estimation des coûts de réalisation. Une séance de présentation publique des projets communaux et cantonaux s'est tenue à la salle polyvalente le 5 novembre 2025.



(source D. Jaeck, SUC)

### Parking souterrain mutualisé

La construction du parking mutualisé, couplée avec celle de la résidence pour seniors, a débuté en 2025. Dans le cadre des réflexions menées pour l'élaboration de l'image directrice du site scolaire et des MEP subséquents, la Municipalité a décidé d'implanter le futur bâtiment dédié aux UAPE au-dessus du futur parking souterrain. De nombreuses séances de coordination ont été nécessaires pour que les deux projets soient coordonnés et qu'ils puissent fonctionner ensemble, ainsi que pour quantifier les divers impacts de chaque projet l'un sur l'autre. À cet effet, une convention liant les parties prenantes sera finalisée au début de l'année 2026.

### Mise en place d'un réseau de chauffage à distance principalement alimenté par l'eau du lac

Faisant suite à la conclusion en 2023 d'un partenariat entre deux acteurs privés et la Commune, ces sociétés ont lancé des études de faisabilité technique et économique pour la réalisation d'un CAD. Plusieurs scénarios ont ainsi pu être présentés et challengés, pour aboutir à un projet permettant d'aller de l'avant dans le déploiement par étapes du futur réseau. Les modalités de collaboration entre la Commune et les deux sociétés privées ont fait l'objet d'une convention qui sera signée début 2026.

### Image directrice et modernisation de l'éclairage public

Les nombreux investissements prévus à court et moyen terme par la Commune ont nécessité de prioriser un certain nombre de projets, dont celui lié à la révision complète de la gestion de l'éclairage public. Dès lors et bien que les études pour l'établissement d'une image directrice de l'éclairage public aient été finalisées et que les derniers relevés sur le terrain aient été effectués au début de l'année 2024, le dépôt d'un préavis pour la modernisation de l'éclairage public est pour le moment reporté.

Comme pour les années précédentes, le quartier au sud de la RC1 a été éteint durant deux nuits consécutives lors de la Nuit des Perséides. La vétusté du réseau d'éclairage public communal fait que l'extinction n'est possible que par tronçon. Les passages pour piétons devant rester allumés la nuit pour des raisons de sécurité, il n'a pas été possible d'éteindre la partie nord des quartiers de la Commune.

### Mise en valeur de la parcelle 418

En 2021, le projet de valorisation de la zone nautique et de la place de fête a été suspendu. Cette décision a été prise en attendant le résultat de la mise à l'enquête du parking mutualisé sous le mail du collège, mais surtout en raison de la révision du PACom. En effet, l'affectation actuelle de la parcelle ne permet pas la réalisation d'infrastructures touristiques et de loisirs. Ce projet pourrait donc être repris après l'entrée en vigueur du nouveau PACom.

### Image directrice SSSA Morges-Est

Le site industriel de Préverenges et Lonay a été classé comme site stratégique de développement d'activités (SSDA) dans le Plan directeur cantonal. Il en découle des obligations de développement et de densification, en phase avec la volonté municipale exprimée dans le plan de législature. Comme les changements de réglementation sur cette zone vont avoir des retombées qu'il était nécessaire de coordonner au niveau régional, un organe de gestion regroupant des représentants des Communes de Préverenges, Lonay, Morges et Denges, du Canton (DGTL, DGMR et SPEI), de Région Morges et de l'ARCAM a été mis sur pied. Le Municipal du présent dicastère est membre de l'organe de gestion et a, à ce titre, participé pleinement à tous les ateliers en lien

avec cette thématique. En mai 2025, le dossier concernant les nouvelles infrastructures routières prévues a été déposé pour l'examen préalable auprès des services cantonaux. Parallèlement, plusieurs séances du groupe de travail réunissant les municipaux et chefs de services en charge de l'aménagement du territoire de Préverenges et Lonay, accompagnés des spécialistes de Région Morges, ont eu lieu durant l'année. C'est ainsi qu'un cahier des charges pour les futurs PA communaux a pu être élaboré et qu'un dossier pour examen préliminaire des PA a pu être mis en consultation auprès des services cantonaux fin septembre.

H. Nusbaumer

## LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

### Service de l'urbanisme et des constructions

- Planifications directrices
- Révision du plan d'affectation communal
- Développement de plans d'affectation
- Autorisations de construire
- Salubrité et conformité
- Planification des grands chantiers communaux
- Gestion et réalisation des grands chantiers communaux
- Etudes et suivi de projets et chantiers communaux
- Suivi de l'entretien des routes, éclairage public, assainissement, rives du lac et cours d'eau
- Géomatique, mise à jour de la base de données cadastrale, gestion de l'occupation du domaine public
- Suivi de la gestion de l'adduction d'eau en collaboration avec les services industriels de Lausanne

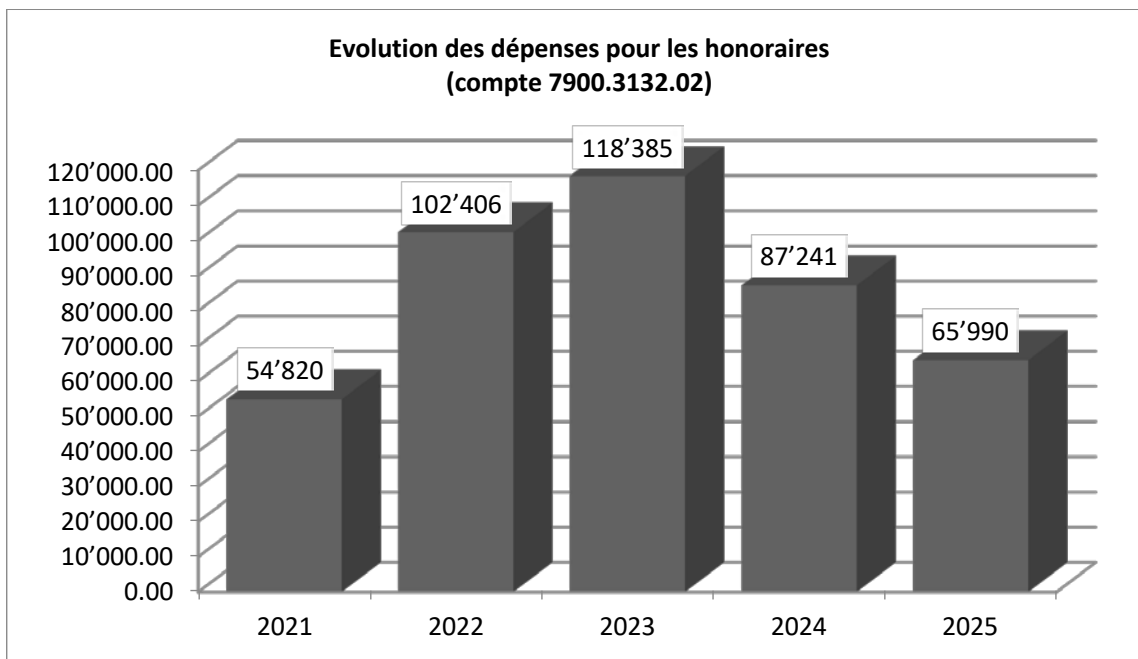
Effectif en personnel *état au 31.12.25			
	EPT	Employés	Apprenti
Service de l'urbanisme et des constructions	3	3	--
Service de l'instruction publique et d'action sociale (SIPAS) répartis sur plusieurs dicastères	1.5	2	--
UAPE Les Guifettes	0	0	--

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2025

### Enquêtes publiques et permis de construire

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Enquêtes publiées</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>24</b>
Enquêtes en cours au 31.12.24	0	1	3	1	3
Permis délivrés	11	9	17	14	12
Permis refusés	0	0	0	1	1
<b>Demandes d'autorisation sans enquête</b>	<b>33</b>	<b>57</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>42</b>
Autorisations délivrées	32	52	45	43	40
Autorisations refusées	0	0	0	0	0
Autorisations en attente d'une décision	1	5	0	8	2
<b>Objets des permis et autorisations délivrées</b>	<b>43</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>69</b>	<b>52</b>
Villas familiales	2	0	1	0	0
Habitations collectives	1	0	0	0	0
Bâtiments administratifs ou commerciaux, écoles	2	0	0	0	0
Bâtiments artisanaux ou industriels	0	0	0	0	0
Agrandissements, transformations	15	8	12	14	22
Installations solaires	12	32	24	26	11
Garages, abris, piscines, vérandas	2	3	4	2	5
Aménagements routiers	0	0	0	0	0
Rénovations, entretien (peinture, isolations, etc.)	7	9	9	13	2
Divers	2	9	12	14	12
Démolition pure (sans construction)	0	0	0	0	0

## Mandats confiés à des tiers



## Recours de Droit Administratif

CDAP	2021	2022	2023	2024	2025
Recours déposés	0	0	4	1	2
Recours retirés	1	0	1	0	0
Recours jugés, dont	1	0	0	3	0
Recours rejetés	1	0	0	3	0
Recours acceptés	0	0	0	0	0



## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE - ESPACES VERTS ET VOIRIE - SPORTS



### MESSAGE DU MUNICIPAL

**M. Alain Garraux**

**Agilité !** Tel est le mot de l'année 2025 pour nos services communaux. Au vu du démarrage des importants travaux au Mall pour le parking et la résidence pour seniors (projet privé, faut-il le rappeler), tous les services communaux ont très rapidement été confrontés, quasi journalièrement, à la réalité de tels projets : l'agilité.

Réaction, réflexion, en amont mais aussi action dans une certaine urgence parfois. Ce fonctionnement a créé quelques stress mais tout s'est finalement bien passé, sans même trop de questionnements ou de réactions de la part des citoyens.

Du côté de la Municipalité, les importantes réflexions qui ont jalonné cette année ont aussi mis une certaine pression sur nos employés, avec son lot d'incertitude, de réorganisations, d'optimisations. Mais l'ensemble des tâches publiques communales quotidiennes et habituelles que nous devons assumer l'ont été, sans qu'aucun citoyen ne soit péjoré.

Cette dernière année complète de la législature a montré que les projets futurs de notre commune vont demander beaucoup de réflexion, d'agilité, de décisions, de choix, de solutions afin que tout ce qui va faire le futur de notre commune le soit pour le bien de toutes et tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes.

Les activités, travaux et projets des années à venir ont été bâtis et esquissés ces 2 dernières années, mais particulièrement en 2025, année très intense pour notre Municipalité et nos services communaux.

Le SPOP et le SEE ont su gérer cette situation, particulière et pas toujours confortable, selon mes attentes.

Je souhaite ici remercier publiquement tous les membres de mon dicastère qui ont assumé leur rôle comme il se doit.

A une année de notre jubilaire du 800<sup>ème</sup> anniversaire de notre belle commune, nos services communaux n'ont une nouvelle fois pas eu le temps de beaucoup souffler, au vu de la constante augmentation des contraintes administratives, du nombre d'actes ou de demandes, des nouvelles lois ou règlements, tout en gardant le sourire que nos services offrent à nos concitoyens.

A. Garraux

### LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

#### Service des espaces verts et de la voirie

- Entretien et exploitation des routes, de l'assainissement, et des rives du lac et cours d'eau
- Entretien et gestion des espaces verts, les places de sports, jeux
- Entretien du patrimoine arboricole
- Gestion de la propreté urbaine
- Gestion de la collecte des déchets et l'exploitation de la déchetterie
- Gestion du cimetière et entretien des tombe
- Etude et suivi de petits projets et chantiers de génie civil
- Entretien et nettoyage de la plage, des WC publics, du mobilier urbain et de la signalisation
- Entretien des véhicules et le parc de machines
- Fourniture du matériel et soutien aux sociétés locales lors de manifestations
- Suivi des demandes d'abattage sur le domaine public ou privé

## Service de la Population (SPOP)

### Secteur de la Sécurité municipale

- Contrôle du stationnement sur le territoire communal
- Prestations de service en lien avec la sécurité publique pour les communes de Denges, Lonay, Echichens, Bremblens, Aclens et Romanel-sur-Morges
- Notification des commandements de payer
- Etablissement des rapports d'enquête pour les naturalisations
- Application de la loi sur les amendes d'ordres communales (LAOC)
- Dénonciation des violations au Règlement Général de Police (RGP)
- Collaboration directe avec la Police Région Morges (PRM)
- Réalisation de projets de circulation routière et pose de la signalisation
- Mise en place des dispositifs de signalisation lors de manifestations
- Mise en fourrière des deux-roues abandonnés
- Entretien du parc des horodateurs
- Tâches de police du commerce
- Gestion du service communal des inhumations et incinérations

## Service de la Population (SPOP)

### Secteur du Contrôle des habitants

- Gestion de l'accueil aux guichets et au téléphone
- Réception et renseignements à la population
- Gestion du Registre des habitants : enregistrement des arrivées, départs, changement d'adresse
- Etablir et délivrer diverses attestations (domicile, départ, vie, séjour, etc)
- Transmissions des mutations aux communes et services concernés
- Gestion et transmission des dossiers de la population étrangère au SPOP du canton
- Gestion du Registre ATI (Automatisation des Transferts d'informations)
- Convocation et prolongation des permis de séjour/d'établissement des étrangers (B,C,L, N, F, S)
- Traitement des données de l'Etat civil reçues du Canton
- Traitement des demandes de renseignements pour particuliers ou entreprises
- Vérification des signatures des initiatives et référendums
- Gestion du Registre des chiens et des données AMICUS
- Gestion du Registre communal des entreprises
- Etablissement des cartes d'identité
- Statistiques
- Gestion de l'autorité portuaire de la Commune
- Distribution de cartes d'accès à la déchetterie
- Distribution et vente des sacs poubelles taxés
- Vendre des cartes journalières CFF et CGN

### Tâches déléguées

Plusieurs prestations sont exécutées sur délégation de compétences par des associations intercommunales à savoir :

- Tâches de Police-secours et police de proximité : délégués à Police Région Morges (PRM)
- Tâches du service du feu : Déléguée au SIS Morget
- Assainissement et épuration : Epuration Région Morgienne (ERM)

Dans deux des cas (ERM/PRM), M. Alain Garraux, Municipal, est membre des comités de direction (CODIR) de ces deux associations de communes régies par les articles 113 et ss de la Loi sur les communes.

M. Alain Garraux est aussi membres de l'Organe de contrôle de la Taxe au Sac depuis 2021.

Effectif en personnel *état au 31.12.25			
	EPT	Employés	Apprenti
Contrôle des habitants	2.8	3.5	--
Service des espaces verts et de la voirie	9.65	10.5	1
Sécurité municipale	5.60	6	--

## CONTRÔLE DES HABITANTS

Au 31 décembre 2025, 5'258 habitants de nationalité suisse ou étrangère sont inscrits dans le registre communal des habitants en résidence principale. A ce chiffre de 5'258 habitants s'ajoute 80 (64 en 2024) habitants qui sont inscrits en résidence secondaire, ce qui représente une population totale de 5'338 habitants (5'360 au 31.12.2024). Contrairement à la population suisse, chaque étranger dispose d'un permis de séjour/d'établissement dont la durée de validité s'étend de 1 mois à 5 ans. Ainsi à périodes régulières, ces personnes sont tenues de renouveler leur titre de séjour auprès du service communal.

S'agissant des Suisses, les données à collecter sont également en constante augmentation. Par ailleurs, toutes les bases de données étant connectées avec les registres cantonaux et fédéraux, les communes sont tenues de respecter des règles très précises au sens de la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Les incohérences sont systématiquement signalées par l'administration cantonale qui exige des corrections de la part du Contrôle des habitants.

A titre d'exemple, 532 arrivées ont été comptabilisées en 2025. Ces 532 personnes ont dû toutes se rendre une ou plusieurs fois auprès du Contrôle des habitants afin d'y déposer leur dossier. Il convient de compter plus de 532 heures de travail, uniquement pour cette tâche.

En plus, nous avons enregistré en 2025 :

- 39 naissances
- 7 mariages
- 3 divorces
- 13 séparations
- 31 décisions de naturalisation
- 489 départs hors de la Commune
- 106 changements d'adresse au sein de la Commune
- 1'565 mutations diverses, dont les renouvellements de permis susmentionnés
- 35 décès.

Un rapide calcul montre que le traitement de ces divers cas de figure mobilise 2.6 équivalents plein temps (EPT).

### Autres prestations du Contrôle des habitants

- Vente des cartes journalières CFF. En 2025, 580 cartes ont été vendues contre 509 cartes en 2024. En 2025, le nouveau système génère un accroissement de la charge de travail puisque pour chaque demande, nous devons insérer le titre de transport par nos soins en collectant noms, prénoms et date de naissance des acheteurs.
- Vente de cartes journalières CGN. En 2025, 35 cartes adultes et 40 cartes enfant/demi-tarif ont été vendues contre 24 cartes adultes et 108 enfant/demi-tarif en 2024. En 2025, le nouveau système génère

un accroissement de la charge de travail puisque pour chaque demande, nous devons insérer le titre de transport par nos soins en collectant noms, prénoms et date de naissance des acheteurs.

- Gestion de l'autorité portuaire de la Commune (50 places de port)
- Gestion du registre des chiens (259 chiens en 2025)
- Gestion et mise à jour du registre communal des entreprises (458 entreprises)
- Réception et renseignements à la population
- Distribution et vente des sacs poubelles taxés
- Registre ATI (Automatisation des Transferts d'Informations) : validation des données électroniques cantonales et intégration de ces informations dans le Registre des habitants
- Transmission des mutations aux divers partenaires, soit la diffusion hebdomadaire de toutes les modifications effectuées dans le Registre des habitants de Préverenges
- Convocation et prolongation des permis de séjour/d'établissement des étrangers (B, C, L, N, F, S)
- Etablissement des cartes d'identité suisses
- Listes paramétrées d'adresses
- Statistiques

Le Contrôle des habitants gère un volume important de dossiers à traiter en parallèle de l'accueil effectué personnellement au guichet, un nombre de dossiers qui ne cesse d'augmenter en fonction du nombre d'habitants et de l'évolution des demandes de la population. Ceci engendre forcément du temps de traitement supplémentaire : explications à donner par email ou par téléphone, augmentation du courrier et des emails reçus, gestion des demandes effectuées via le guichet virtuel, envoi de documents originaux à retourner à l'expéditeur, demande d'établissement d'une facture pour le règlement de l'émolument au Service des finances, confirmation par emails, etc. En tant que porte d'entrée principale de la commune de Préverenges, l'équipe du Contrôle des habitants délivre les prestations dans les meilleurs délais possibles et fait en sorte que l'administré(e) reparte avec les réponses liées à ses démarches administratives, tout en respectant les exigences cantonales en matière de gestion des habitants et des étrangers puis de la Loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

## LES RÉALISATIONS DU DICASTÈRE EN 2025

### ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU SPOP EN 2025

Le 1<sup>er</sup> janvier 2025 a vu la naissance d'un nouveau service communal nommé SPOP (Service de la POPulation). Il se compose de l'ancien service de la Sécurité municipale (ci-après abrégé SM), devenu un secteur, et du Contrôle des habitants (ci-après abrégé CH), lui aussi requalifié comme secteur. La Municipalité a confié la tête de ce service à une nouvelle Cheffe, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'intégration de ces 2 entités par cette nouvelle Cheffe s'est passée au mieux, et dans les délais que nous avions imaginés. Je dois donc relever l'important travail effectué par elle et ses 2 équipes. A la fin 2025, je peux affirmer que ce nouveau service fonctionne à satisfaction et que tous les objectifs posés en début d'année ont été couverts. Je remercie particulièrement tous les intervenants qui ont su participer à cette fusion pour ces 2 entités dont le premier point commun est le service à la population jour après jour.

Pour chacun des secteurs concernés (SM et CH), je détaille ci-dessous quelques éléments à relever dans la gestion 2025.

## SÉCURITÉ MUNICIPALE (SM)

En plus des prestations générales mentionnées ci-dessus, la Sécurité municipale effectue toujours des prestations du 5<sup>ème</sup> processus dans les communes d'Aclens, Romanel, Bremblens, Denges, Lonay et Echichens. Cela concerne particulièrement du contrôle de parking, de la gestion des commandements de payer, de la gestion de manifestation ou encore des tâches de contrôle de la Police du commerce. Ceci représente en tout 10 localités en comptant Préverenges avec un bassin de population total de 14'000 habitants et une superficie d'environ 30 km<sup>2</sup> à desservir. Au 31.12.2025, 1'380 heures de prestations ont été effectuées contre 1'448 heures pour l'année 2024.

En ce qui concerne les horaires de travail, la Sécurité municipale couvre les plages suivantes :

**Horaires des ASP:** 0600/20000 800/1700+ les week-ends avec 1 jour ou 2 en récupérations d'heures la semaine suivant le week-end de travail

**Horaires des secrétaires:**

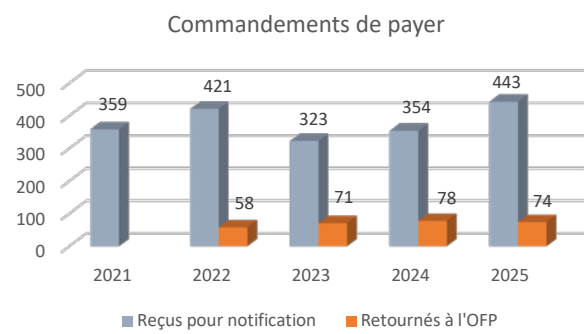
0,8 ETP admin: Lundi et mardi 0800/1200 400/1700 Mercredi et jeudi 0800/1200 Vendredi 0800/1200 1400/1700

0,5 ETP admin: lundi et mardi 0800/1200 Mercredi, jeudi, vendredi 1400/1700

Afin d'organiser et de simplifier les activités récurrentes, le secteur a attribué les responsabilités internes particulières suivantes :

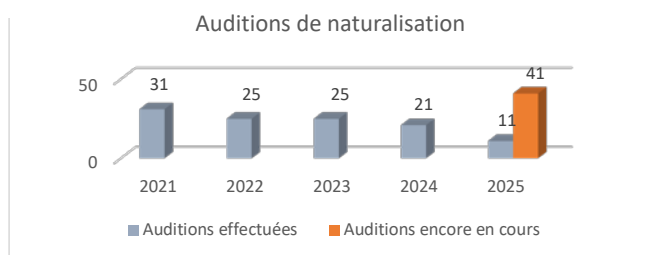
- 1 ASP répondant de toute notre signalisation
- 1 ASP répondant logistique pour les habits, le matériel, les radios etc...
- 1 ASP répondant de l'entretien des véhicules de service véhicules/ vélos.
- 1 ASP répondant pour le suivi, l'entretien, et les procédures des radars sympathiques de Denges/Echichens/Préverenges

### Commandements de payer – Evolution sur 5 ans



On peut relever l'importante augmentation de cette procédure qui amène des heures d'activités administratives et sur place (jusqu'à 3 passages chez la personne concernée si besoin).

## Auditions de naturalisation – Evolution sur 5 ans



Ici aussi, l'augmentation est nette et un renfort administratif temporaire a dû être engagé sur 2025 et se poursuivra aussi sur 2026.

De 21 auditions en tout en 2024, nous sommes passés à 41, soit une **augmentation de près de 100% !**

Ces 2 domaines nous montrent que l'augmentation régulière des actes administratifs qui y sont liés impacte durablement ce secteur de la SM. L'équipe, ainsi que son responsable doivent faire preuve de l'agilité nécessaire afin de trouver des solutions rapidement et d'améliorer autant que possible les procédures administratives légales, tout en respectant les exigences minimales fixées par les lois et règlements.

### Projets, dossiers ou réalisations importants en 2025

Dans ce chapitre, on peut notamment mettre en évidence les éléments suivants :

- Etude et marquage de la zone de dépose à l'Auberge de l'Étoile
- Etude, marquage et signalisation de la nouvelle zone de dépose aux Voiles du Léman
- Etude, marquage et signalisation au Chemin du Collège
- Mise en place de la nouvelle signalisation au parking de la plage
- Organisation de deux collectes de sang



Figure 1 Parking de la Plage réaménagé en 2025 (A. Garraux).



Figure 2 Nouvelle zone de dépose au sud du collège (A. Garraux)

### Manifestations et événements gérés et encadrés

Les événements suivants ont eu lieu en 2025 :

- Cérémonie des nouveaux habitants
- Carnaval
- Triathlon
- Yadlo
- Fête Nationale
- Vide Garage
- Marché des artisans
- Lotos de l'Abbaye

### Formations/séminaires suivis en 2025

- Formation / nouvelle présentation POCAMA
- Formation sur l'introduction à la LAB
- Séminaires AVSSP
- Retex à Savatan
- Séminaire sur le soutien aux activités de la jeunesse
- Groupe pilote avec M. Crampon afin de créer une charte pour le service de la SM

### CONTRÔLE DES HABITANTS (CH)

Cette année 2025 a été celle du changement pour cette entité qui, au préalable, dépendait du Secrétaire municipal mais sans Municipal défini à sa tête. Son intégration dans le nouveau service du SPOP a été effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec l'arrivée du service de la Sécurité municipale qui est devenu dès lors un secteur et plus un service.



Figure 3 L'équipe du CH au complet (L. Carro)

Les moments ou activités ayant marqué l'année 2025 sont les suivants :

- Arrivée de la nouvelle cheffe de service du SPOP
- Début du programme de numérisation des archives
- Remplacement des anciennes cartes de déchetterie
- Arrivée de la nouvelle préposée au CH
- Optimisation des processus à la suite de la nouvelle organisation interne au CH
- Distribution du passeport DELP aux nouveaux habitants
- Intégration dans le même service que la SM

### Projets importants réalisés ou démarrés en 2025

Dès le début de l'année, la création du nouveau Service à la population (SPOP) comprenant le secteur de la Sécurité municipale et le secteur du Contrôle des habitants a été effective. Avec l'arrivée de la nouvelle Cheffe de service, cette entité a tout de suite été opérationnelle et les changements ont pu se faire au rythme désiré et prévu sur les mois suivants.

### Numérisation de certaines archives

En ce début d'année a aussi été mis en route le projet de numérisation des fiches d'habitants « papier » qui n'étaient pas intégrées dans le logiciel métier. Il s'agit des données des personnes étant parties dans les années 1980. La consultation de ces données reste nécessaire pour créer des attestations prouvant tous les séjours effectués sur la commune Préverenges (AVS, naturalisation, etc).

### Mise en place de statistiques du secteur

Afin de pouvoir analyser le passage au guichet et le nombre de téléphones reçus, cela nous a permis d'avoir une année de référence pour ce nouveau service. Des données comparatives pourront ainsi être faites dans les prochaines années.



Figure 4 Nouvelles cartes de déchetterie 2025 (A. Garraux)

### Changement des cartes pour l'accès à la déchetterie

Ce projet a demandé beaucoup de travail et de calme. Cette distribution a dû se faire suite au changement de prestataire de la déchetterie, après l'appel d'offre sur les marchés publics. Pour le 90 à 95% des habitants, tout s'est bien passé et les échanges se sont fait rapidement et sans aucun problème. Ce changement a aussi permis de remettre

de l'ordre dans un système, anciennement géré par le précédent prestataire, et qui a dérivé avec le temps. Plusieurs dizaines de cartes n'étaient plus légales ou jamais récupérées à la suite d'un déménagement par exemple. Je tiens à relever ici le grand calme avec lequel le CH a souvent dû gérer certains échanges où des citoyens peu respectueux et parfois fâchés ont tenté de justifier des situations illégales. En termes de chiffres, au 15 décembre 2025, ce sont 2175 cartes d'accès qui sont en circulation (privés et entreprises).

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cet échange et dont le travail a bien chargé le service en début d'année.

### Bilan des formations

Parmi les formations suivies, on peut relever ici les éléments suivants :

- Assemblée générale de l'AVDCH (Association vaudoise des Contrôles des habitants) suivie par la Cheffe de service. Il s'agit d'une Association faîtière communale, qui permet d'informer les membres, apporter un soutien nécessaire à l'exercice de leur fonction et favoriser les contacts entre collègues.
- Agglomération de Lausanne / Prilly. Séance de travail avec les Contrôles des habitants proches afin de traiter des problématiques similaires et favoriser les échanges entre communes et professionnels de la branche.
- Cours sur le « Droit Migratoire de base » au Centre d'Éducation Permanente (CEP). Permet de se tenir à jour sur les évolutions du métier.

Comme remarque générale, on peut ici évoquer le fait qu'étant donné l'évolution constante et rapide du métier et des directives cantonales à appliquer, la nouvelle Cheffe de service, avec l'appui de son municipal et des RH, souhaite que l'équipe suive régulièrement des formations et des groupes de travail, organisées par le Canton, le CEP ou les associations faîtières.

Cela permettra de favoriser les échanges et mettre à jour les processus en favorisant le contact et les échanges avec les autres communes. Cela permet également de créer des réseaux, de mettre à jour les compétences professionnelles, de motiver l'équipe à évoluer et développer ou acquérir des compétences nouvelles essentielles pour assurer un accueil et des prestations de qualité.

Cette année de transition, avec l'arrivée de deux nouvelles personnes et du personnel engagé en renfort pour assurer le travail quotidien, garantir les prestations et assurer un accueil de qualité à la population a pu se faire à satisfaction. De nombreux changements dans les processus et une nouvelle organisation de travail ont permis de retrouver une certaine stabilité afin d'accueillir la population de Préverenges, étant donné que le CH est la porte d'entrée principale de la Commune.

La méconnaissance des tâches et l'importance des missions confiées sont désormais reconnues et il est nécessaire de le faire évoluer davantage pour viser une e-Administration pour certaines procédures et faciliter la vie des citoyens et des citoyennes. C'est une mission d'envergure qui touche tous les services et pas uniquement le Contrôle des habitants. Il est nécessaire de faciliter l'accès aux prestations via le site internet dans sa globalité.

## ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS DU SEE EN 2025

### Organisation, vision et missions

L'organigramme Fonctionnel du Secteur de la Voirie & des Espaces verts, s'organise en sept unités avec chacune d'entre elle un référent technique, et le tout piloté par un Responsable de Secteur et son Chef de Service.

Le postulat du Secteur de la Voirie & des Espaces verts de la Commune de Prévèrenges, vise à refléter une organisation efficace, en mettant l'accent sur des actions concrètes et des bénéfices mesurables pour la communauté. Cela garantit une cohérence entre les efforts du Secteur de la Voirie et les attentes des habitants.

Au sujet de la vision communale, Prévèrenges aspire à devenir un modèle d'excellence dans la gestion des espaces publics, en offrant à ses habitants et visiteurs un cadre de vie propre, sécurisé et accueillant. Cette vision repose sur l'harmonie entre la préservation de l'environnement, le développement durable et le bien-être collectif. Le Secteur de la Voirie et des espaces verts a donc pour mission de garantir un environnement urbain optimal à travers :

- La propreté urbaine
- L'entretien des infrastructures et des équipements
- La gestion des urgences
- L'engagement environnemental
- La collaboration avec la communauté

Ses **objectifs** peuvent se décliner ainsi :

- Assurer une propreté irréprochable dans tous les espaces publics
- Préserver et améliorer les infrastructures de la commune
- Maintenir et embellir les espaces verts
- Améliorer la gestion des événements et des urgences
- Optimiser les ressources humaines et matérielles

Et les buts recherchés sont les suivants :

- Satisfaction des habitants
- Sécurité et bien-être
- Développement durable
- Image positive de la commune
- Cohésion sociale et implication citoyenne

### Les référents techniques

Dans le secteur de la Voirie et des Espaces Verts, un référent technique a été désigné pour chacune des unités. Ce dernier est un agent disposant d'une expertise reconnue dans un ou plusieurs domaines techniques spécifiques (par exemple, l'entretien de la voirie, la gestion des espaces verts, l'élagage, le fleurissement, etc.), chargé d'assurer un appui opérationnel et technique à ses collègues ou à son encadrement sans exercer d'autorité hiérarchique directe sur eux.

		REPARTITION DES RESSOURCES DANS LES UNITÉS (%)						
		Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Unité 6	Unité 7
Taux occupation contractuel (%)	Management & Actifs/Internautes	Propreté urbaine	Entretien des espaces verts	Entretien de la Voirie	Mobilier urbain & signalétique	Question Evénements & Urgences	Environnement & Développement durable	Gestion des Projets
50%	10%							40%
80%	30%					15%	10%	25%
100%	10%	20%		10%				
100%	35%	30%	15%		15%	5%		
80%		5%	70%					
80%		5%	55%				15%	
100%		30%	25%	25%	10%	10%		
100%		25%	25%		40%	5%		
100%		25%	30%	35%	5%	5%		
40%		10%	30%					
100%		80%	10%		5%	5%		
100%	10%	20%	25%	30%	10%	5%		
50%			45%					
10.80	0.88	2.80	3.30	1.50	0.90	0.78	0.28	0.68

Figure 5 Nouvelle organisation RH du SEE - Voirie et Espaces verts (M. Barbera)

### Projets, actions et travaux de rénovation

#### Préavis pour des travaux de rénovation et de remise en état partielle de la Rue de Lausanne

Ce préavis avait pour objectif l'approbation du Conseil communal relative à une demande de crédit afin de réaliser des travaux de rénovation et de remise en état partielle de la Rue de Lausanne. Ces travaux sont nécessaires en raison de la dégradation et des déformations importantes de la surface pavée. Ces nuisances structurelles mettent en péril la sécurité des piétons ainsi que la stabilité des arbres en bordure. Ces déformations importantes impactent de manière inquiétante la collecte des eaux de surface, empêchant le bon écoulement gravitaire des eaux vers les grilles d'évacuation. Il est important de rappeler que la Rue de Lausanne est limitée à 20 km/h, ce qui en fait une artère prioritaire pour les piétons.

À la suite de l'approbation du Préavis par le Conseil communal, les travaux seront réalisés au printemps 2026. En effet, ces derniers n'ont pas pu être exécutés en 2025, car des travaux prioritaires pour la remise en état du réseau d'eau potable sur la Rue de Lausanne ont dû être mis en œuvre en urgence par les Services Industriels de Lausanne, bloquant et limitant l'accessibilité de cette voie de circulation.

#### Remplacement d'un petit véhicule polyvalent

Le véhicule actuel arrivant en fin de vie, et présentant une fiabilité fortement dégradée liée à son âge et à des dysfonctionnements répétés, entraînant des besoins de réparations et d'entretiens importants, a conduit à la décision d'acheter un véhicule neuf électrique, de type GOUPIL G4M. Le montant de l'investissement pour l'achat du véhicule GOUPIL G4M s'élevait à CHF 55'000 TTC. Cet investissement n'avait pas été prévu dans le budget 2025 et a nécessité un financement exceptionnel.

Cette acquisition revêtait un caractère urgent, afin d'assurer la continuité des activités du Secteur Voirie & Espaces verts dans les meilleures conditions. Le véhicule proposé est reconnu pour sa qualité et sa fiabilité, ayant déjà été adopté par de nombreuses communes, notamment la Ville de Lausanne.



Figure 6 Nouveau véhicule Goupil (L. Berger)

### Remplacement de la tondeuse Kubota

La tondeuse Kubota B3030 de 2012 ne convenait plus aux tâches que nous effectuons en 2025. Nous ne l'utilisons désormais que pour les premières et dernières tontes, lorsque nous collectons l'herbe. Pour le reste de l'année, nous employons la tondeuse Stiga qui réalise du mulching. Cependant, cette machine n'est pas conçue pour traiter de vastes étendues et nécessite fréquemment des réparations.

Il a donc été proposé d'acheter une tondeuse capable d'effectuer les deux types de tonte, avec une largeur de coupe considérable. Les modèles sélectionnés présentaient également l'avantage d'avoir le plateau de coupe à l'avant du véhicule, simplifiant ainsi l'affûtage et l'entretien.

Le prix d'acquisition de la nouvelle tondeuse s'élève à CHF 62'000.00 TTC, duquel se déduit le produit de la vente de l'ancienne tondeuse au Service de voirie de la Commune de St-Prex, pour un montant de CHF 15'000.00 TTC.

### Renouvellement pour 5 années supplémentaires de la concession n° 176/680

Celle-ci autorise actuellement l'utilisation des eaux de la Venoge, à son embouchure dans le Léman, pour l'amarrage de 66 embarcations. Cette concession arriverait à échéance le 31 décembre 2025.

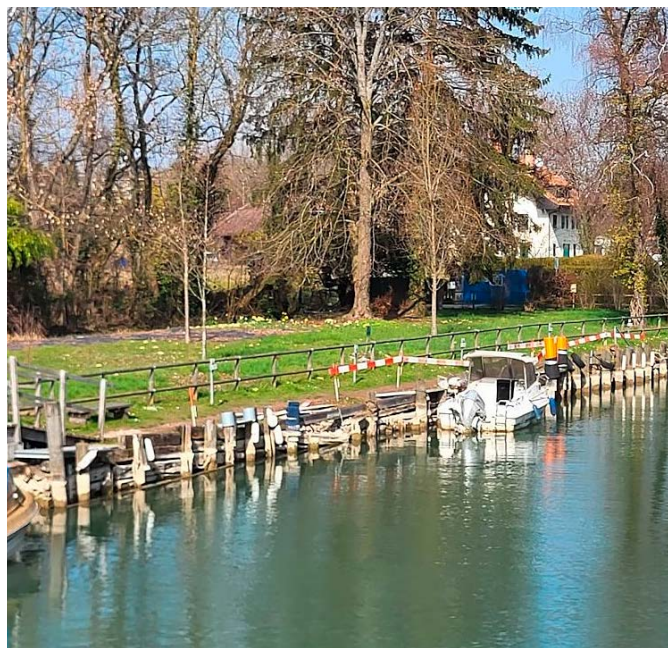


Figure 7 Berges de la Venoge et places d'amarrage (A. Garraux)

Lors de l'échange de la concession initiale en 2019, un projet cantonal de renaturation du dernier tronçon de la Venoge, entre Préverenges et Saint-Sulpice, était en cours. Dans l'attente de sa réalisation, une première prolongation de cinq ans a été accordée par le Canton, afin d'assurer la continuité de l'exploitation.

En parallèle, les deux communes avaient étudié la création d'un port commun, projet qui visait à regrouper les embarcations et améliorer les infrastructures existantes. Toutefois, ce projet, prévu sur la Commune de Saint Sulpice, a été refusé par le Conseil communal de Préverenges. Malgré ce refus, la Commune de Saint-Sulpice a choisi de poursuivre seule le développement de son propre port. La réalisation de celui-ci nécessitera encore plusieurs années. D'ici là, il est indispensable de maintenir l'amarrage actuel des bateaux à l'embouchure de la Venoge.

C'est pourquoi les communes de Préverenges et de Saint-Sulpice se sont coordonnées pour demander une nouvelle prolongation de la concession, pour une durée supplémentaire de cinq ans, et aux mêmes conditions que précédemment. De ce fait, la Commune de Préverenges a sollicité officiellement le renouvellement de la concession d'amarrage n° 176/680 jusqu'au 31 décembre 2030.



Figure 8 Eco point du Chemin Neuf rénové (A. Garraux)

### Réfection complète de l'Eco point au Chemin Neuf

L'éco point, situé le long du chemin Neuf, à hauteur du chemin des Embruns 2, a été initialement aménagé sur la parcelle privée n° P.303. En contrepartie de l'utilisation de ce terrain, la Commune assure depuis son entretien, notamment celui de la haie et des abords. Cet aménagement a nécessité une rénovation complète. Les anciennes palissades en bois étant fortement dégradées, les dalles au sol disparates, et la haie en très mauvais état, tant sur le plan esthétique que pratique, rendant son entretien difficile.

Afin de remettre cet espace en état et d'assurer un entretien plus aisé à l'avenir, un projet de réaménagement a été confié à trois paysagistes selon un cahier des charges strictement identique. Les travaux consistant à la mise en œuvre d'un nouveau revêtement, d'une nouvelle palissade ainsi que de nouvelles plantations, ont été réalisés pour un montant de CHF 10'363.00 TTC.

### Réfection du sentier piétonnier à l'est de Bâbord

Celui-ci reliant le Chemin du Collège aux Pavillons enfantines, il se trouvait actuellement dans un état de forte dégradation. La surface bitumineuse présentant d'importantes déformations causées par les racines des arbres longeant le chemin, entraînant des soulèvements irréguliers du revêtement.

Cette situation générerait à la fois un risque accru de chutes pour les usagers et un manque de confort pour la circulation piétonne sur cet axe. Les travaux ont consisté à la démolition du revêtement bitumineux existant et de remplacer ce dernier par un gravier « Gras d'Enney ». L'intervention a bien entendu tenu compte de la préservation des arbres avec l'accompagnement d'un arboriste.

### Travaux de remise en état du trottoir de l'Avenue de la Gare

La nécessité d'effectuer les travaux de remise en état de ce trottoir s'est imposé en raison de son état de dégradation avancé. Après une première phase de réfection entre la Route d'Yverdon et l'Allée des Pommiers en octobre 2024 par l'entreprise « Colas SA », la deuxième étape, couvrant la section entre l'Allée des Pommiers et le Chemin des Planches (des deux côtés de la route), ainsi que la partie du trottoir sur le pont chevauchant les voies CFF, est désormais indispensable. Ce trottoir présente des signes de vieillissement, notamment du revêtement bitumineux existant jaunâtre qui s'est fortement endommagé au fil des années. Les travaux ont consisté à la remise en état de l'enrobé bitumineux, dans la continuité de la première étape, afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers, tout en garantissant la durabilité de l'infrastructure.

### Travaux de bucheronnage des berges du Bief

Un contrôle conjoint a été effectué en présence de Mme Ledoux, garde forestière, et de M. Bienz, adjoint du service des eaux. À l'issue de cette visite, il a été constaté que des travaux de bucheronnage étaient nécessaires sur les deux rives de la rivière du Bief, situées respectivement sur les territoires des communes de Prévèrenges et de Lonay. Ces interventions ont porté sur l'abattage des arbres secs ou dangereux ainsi que sur le nettoyage des embâcles.

Dans un souci d'efficacité et d'optimisation des coûts, les deux communes ont décidé de regrouper ces travaux et de mutualiser les frais. Il est important de préciser que ce type de travaux ont été subventionnés à hauteur de 60% par le Canton.



Figure 9 Berges sud du Bief sur le territoire de Prévèrenges (A. Garraux)

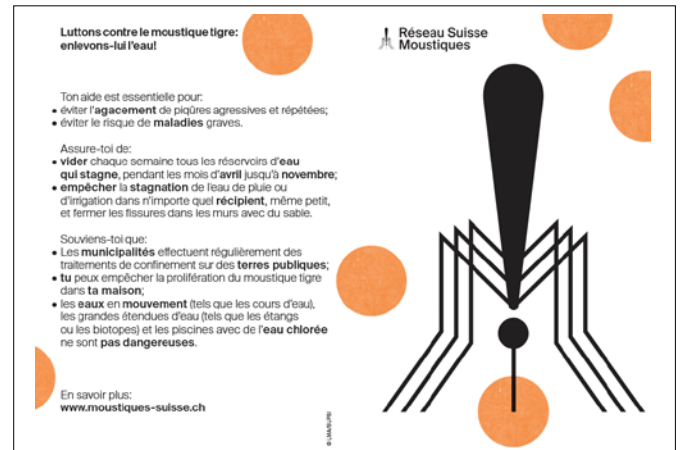
### Action de nettoyage de la Plage

Comme chaque année, la Commune de Prévèrenges avec la collaboration du Secteur de la Voirie, a organisé sa traditionnelle action « Nettoyage de la plage », et a invité sa population à participer activement à cette matinée qui a eu lieu le : Samedi 3 mai 2025. Cela a également été l'occasion de partager le repas de midi et de poursuivre la sensibilisation du public aux actions en faveur du respect de la nature. Plus de 150 personnes se sont à nouveau impliquées dans cette action de sensibilisation qui est toujours un beau moment d'échange et de partage autour des thèmes de la nature et de la biodiversité.

### Lutte contre le Moustique Tigre

Une soirée d'information concernant la lutte contre le moustique tigre et le frelon asiatique a été organisée pour la population de Prévèrenges le « mardi 9 septembre 2025 » à la Maison villageoise. Nous avons eu le

privilege d'accueillir un intervenant de prestige pour nous sensibiliser à ce sujet, en la personne du Professeur Daniel Cherix du Département d'écologie et d'évolution.



### Dé:

### llège

Afin que la Canton reprenne la gestion de cette parcelle qui lui appartient, la Voirie a procédé au nettoyage complet et à l'évacuation de très nombreux déchets laissés sur place par les anciens locataires des lieux (des personnes privées qui louaient un jardin de manière individuelle). Cela a demandé une importante charge de travail sur plusieurs jours.



Figure 11 Important travail de nettoyage des anciens jardins familiaux (A. Garraux)

### Reprise de l'abri ORPC du collège (dit « des Condémines »)

Cette reprise s'est faite au profit de la commune de Prévèrenges. L'ORPC de Morges a remis cet abri gratuitement, hormis une petite maintenance annuelle pour certains éléments qui pourraient, dans le futur, éventuellement servir si l'abri devait un jour à nouveau servir, pour protéger notre population.

Cela offre quelques locaux avec de belles surfaces et qui sont maintenant à disposition de notre administration pour tous les besoins que nous allons avoir pour le site scolaire ces prochaines années. De nombreux besoins ont déjà été exprimés à ce sujet.

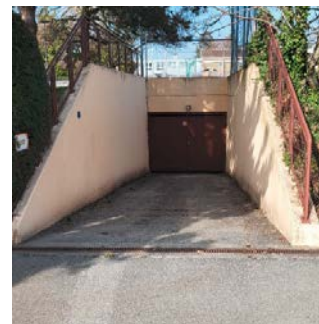
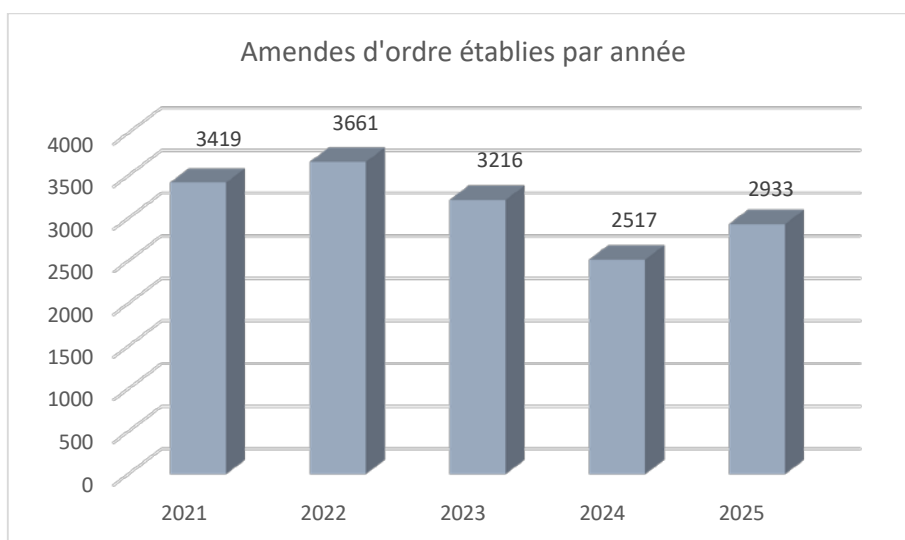
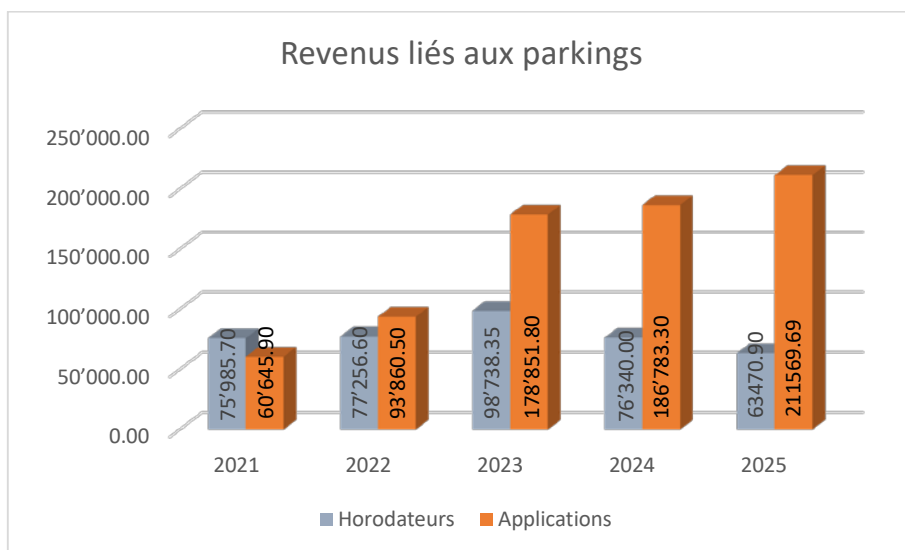


Figure 12 Reprise de l'abri PC par les services

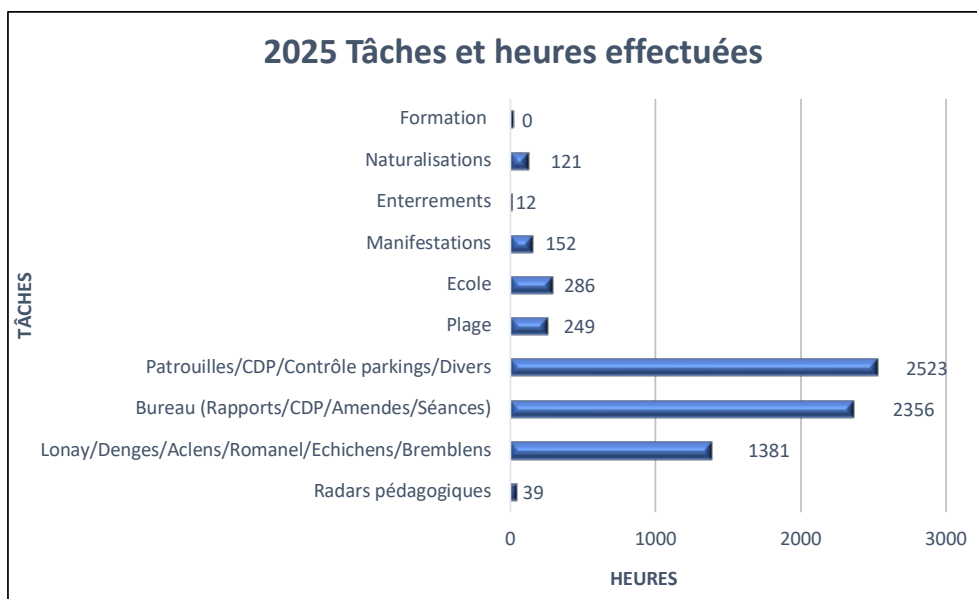


Figure 13 Réfection complète du chemin Bâbord (A. Garraux)

## Sources des revenus communaux principaux de la Sécurité municipale



## Heures effectuées par la Sécurité municipale sur ses différentes missions



## QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2025

Déchets ménagers (ordures ménagères) (en kg)

	2022	2023	2024	2025	Variation %
Total	570'320.00	590'390	566'320	<b>549'730</b>	-2.9%
par habitant	107.22	112.58	106.85	<b>105.00</b>	

Taxe au sac

Type OM	2024		2025	
	Tonnage	Kg/habitant	Tonnage	Kg/habitant
Sacs taxés	566.32	107,13	549.73	105,00
Ordures « Voirie »	25.17	4,76	67.99	12,99
Ordures « Plage »	<i>Env. 6.0</i>		<i>Env. 6.0</i>	
Tonnage TOTAL (tout compris)	<b>597.49</b>		<b>623.72</b>	

Ordures récoltées à la plage par année :

Année	Tonnes
2025	~6.0
2024	~6.0
2023	~6.0
2022	7.26
2021	9.07 **
2020	2.910 *
2019	21.18

\* Année de pandémie, plage fermée.

\*\* Année de pandémie, à ce moment, les volumes étaient conséquents mais les tonnages faibles.

Il est très difficile de quantifier précisément les déchets générés par les activités de la plage en été. En effet, jusqu'en 2021, nous avions des containers hors sols, gérés par un prestataire, et qui étaient pesés à chaque levée. Ceci nous donnait une vision précise mais avait un certain coût aussi.

Depuis 2022, les déchets dits « communaux » (comme la plage ou les poubelles disséminées sur le territoire communal) sont mis dans les containers 770 litres qui se trouvent à la voirie. Mais ce service n'a pas de système de pesée, ce qui ne permet de chiffres exacts.



## 8. DURABILITÉ - TRANSPORTS PUBLICS - EXPLOITATION DES BÂTIMENTS ET DES DOMAINES COMMUNAUX - INFORMATIQUE



MESSAGE DU MUNICIPAL  
**M. MANUEL ZENGER**

### INFORMATIQUE

#### Sécurité informatique

Dans la continuité des efforts engagés pour renforcer la sécurité du système d'information communal, et face aux risques pesant sur les données électroniques, la commune de Prévèrenges a poursuivi ses travaux d'amélioration et de modernisation. Ces actions s'inscrivent dans le respect des bonnes pratiques de l'industrie et des cadres de référence reconnus.

Un service de gestion des certificats numériques a été mis en place pour assurer l'authentification sécurisée des terminaux et des utilisateurs au sein du réseau communal. Parallèlement, des protocoles de communication chiffrés et modernes ont remplacé des protocoles anciens, moins résistants aux attaques, ce qui améliore la confidentialité et l'intégrité des échanges.

Enfin, une gestion plus efficace des postes de travail informatique a été déployée : automatisation du déploiement des logiciels, gestion centralisée des mises à jour et des correctifs de sécurité, et suivi consolidé de l'état du parc. Concrètement, les mises à jour sont appliquées régulièrement et de manière uniforme, la surface d'exposition aux vulnérabilités diminue, la fiabilité opérationnelle s'accroît.

### BÂTIMENTS

#### Organisation interne

Tout au long de l'année 2025, le Secteur des Bâtiments a poursuivi sa réorganisation et ses efforts d'optimisation des ressources et des prestations. Une nouveauté a été l'engagement d'un électricien qui nous a permis une meilleure gestion de toutes les installations électriques de la commune.

#### Inondation à Tribord

Pour rappel, dans la nuit du 20 au 21 juillet 2024, une inondation importante a frappé le deuxième étage du Collège Tribord à la suite de la rupture d'une conduite d'eau claire. Bien que le sinistre soit survenu pendant un week-end et en plein été, il a été rapidement constaté le lendemain, permettant une intervention immédiate des pompiers et des employés communaux. Néanmoins, l'inondation a causé d'importants dégâts, affectant l'ensemble des étages, avec un volume d'eau estimé à 120'000 litres.

Pour permettre l'exploitation temporaire du bâtiment et limiter les conséquences, d'intenses travaux d'assèchement ainsi que des vérifications techniques ont été réalisés début août 2024. Le bâtiment a ainsi pu être réutilisé en toute sécurité dès le 19 août 2024, à l'occasion de la rentrée scolaire. En novembre 2024, à l'issue des travaux préparatoires, les exigences, notamment celles formulées par notre assurance, se sont précisées. De nouvelles demandes, plus strictes et visant à garantir la sécurité ainsi que la conformité des interventions, ont été émises, rendant indispensable le recours à une direction des travaux spécialisée. Les rénovations se sont déroulées étage par étage, grâce à l'installation de pavillons destinés à accueillir les élèves. Au total, huit classes provisoires – soit l'équivalent d'un étage – avait été aménagées dans la cour de l'école. La suite des opérations s'est poursuivie en 2025.

Grâce au bon travail et la bonne volonté de toutes les parties impliquées, les travaux principaux ont pu se terminer en décembre 2025. Il reste à réaliser en 2026, les travaux dans les salles de sport qui ont également été touchées par l'inondation.

#### **Gestion électrique des salles**

La suite des préparations à la gestion électronique des salles, qui vise à simplifier l'organisation des locations et, à terme, à réduire le travail administratif lié à leur attribution, a été effectuée en 2025. L'application est opérationnelle en 2026.

#### **Logistique des événements préverengeois et soutien aux sociétés locales**

À l'occasion des événements organisés à Préverenges, le Secteur des Bâtiments a assuré la préparation et l'aménagement des salles communales. Il a installé les équipements nécessaires, notamment la scène, le mobilier et la signalétique, et a coordonné les interventions techniques, à savoir l'éclairage, le chauffage et la sécurité, afin de proposer des espaces adaptés et pleinement opérationnels. Pour les activités scolaires, il a aménagé des sites dédiés, comme la salle polyvalente et le foyer de la cantine, fourni le matériel adéquat, par exemple tables, chaises et équipements audiovisuels, et géré les installations techniques afin d'assurer le bon déroulement de chaque événement.

### **DURABILITÉ**

#### **Stratégie énergétique et environnementale**

Comme les années précédentes, la commune de Préverenges poursuit ses engagements en matière d'énergie et de climat, visant à réduire significativement son empreinte environnementale. La durabilité est une priorité dans l'ensemble de ses projets, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de systèmes de chauffage ou de produits de nettoyage. Dans le domaine des transports, les différents services communaux s'efforcent de limiter leur impact écologique en privilégiant, lorsque cela est possible, les déplacements à pied ou à vélo. À défaut, ils ont recours de plus en plus aux véhicules à propulsion électrique.

#### **Chauffage à distance**

La Municipalité de Préverenges a poursuivi en 2025 la planification énergétique territoriale, intégrant des scénarios de sortie du gaz et du mazout, ainsi que le futur déploiement de réseaux de chauffage basés sur des énergies renouvelables, telles que l'utilisation de l'eau du lac, la géothermie et d'autres technologies. En 2025, des séances de travail régulières ont eu lieu afin de faire avancer la planification de ces projets, en collaboration avec Romande Énergie SA et LaZur Énergie SA, une entité détenue conjointement par les Villes de Lausanne et de Zurich, via leurs services industriels respectifs.

#### **Traitement des micropolluants par l'ERM**

De nombreux micropolluants parviennent aux stations d'épuration (STEP) via les eaux usées. Ces substances comprennent notamment des agents anticorrosion (comme le benzotriazole), des médicaments (tels que la metformine, utilisée contre le diabète, l'ibuprofène, un anti-inflammatoire, ainsi que divers antibiotiques et autres médicaments), ainsi que des pesticides (comme le DEET (N,N-diéthyl-3-méthylbenzamide), produit chimique connu comme répulsif contre les insectes).

Afin de traiter ces micropolluants, l'ERM avait déposé en 2019 un premier projet, qui a malheureusement été bloqué par les autorités compétentes en raison d'oppositions, principalement pour des consi-

dérations esthétiques. En 2024, un nouveau projet, tenant compte des préoccupations exprimées, a été présenté et soumis à l'enquête publique. Ce projet avance aujourd'hui bien et le début des travaux est envisagé pour fin 2026. Bien qu'il faille encore attendre quelques années avant que ces micropolluants puissent être efficacement traités, c'est une avancée très réjouissante pour la qualité des eaux de notre région.

#### **Charte des jardins et protection de l'environnement**

Dans une logique de durabilité et afin de promouvoir des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, la commune de Préverenges a poursuivi en 2025, comme les années précédentes, son engagement en encourageant l'adhésion des habitantes et habitants disposant d'un jardin à la Charte des Jardins. Cette année, plusieurs nouveaux propriétaires ont rejoint cette démarche. Soucieuse de montrer l'exemple, la commune renonce entièrement à l'usage de pesticides et met en place, par l'intermédiaire de son Service des espaces verts, un entretien différencié sur plusieurs sites, contribuant ainsi activement à la promotion de la biodiversité.



*Diffusion du film « Les roues de l'avenir » (source M. Zenger)*

#### **Festival du film vert, exposition et conférences sur le thème de la durabilité**

Plusieurs manifestations publiques de sensibilisation aux enjeux de durabilité ont été réalisées ou coorganisées par la Municipalité en 2025. Il s'agit notamment du Festival du film vert, qui a rencontré un succès notable avec une fréquentation significative. La démarche initiale a été faite par Mme Sandra Gibbons, Conseillère communale et membre du jury du Festival du film vert. En 2025, pour la première fois, une session spéciale et pédagogique a été proposée pour les enfants par la diffusion d'un documentaire sur les chauves souris.

En décembre, la commune accueille Nicolas Senn qui est professeur ordinaire à l'Université de Lausanne (UNIL), chef du Département de médecine de famille d'Unisanté et Vice-doyen à la durabilité et aux infrastructures à l'UNIL. Médecin épidémiologiste, il s'intéresse notamment à l'organisation des soins primaires et de la médecine de famille. Ses recherches portent également sur les liens entre santé

et durabilité, qui constitueront le cœur de sa conférence. Auteur de plusieurs publications dans ce domaine, il s'interroge notamment sur la difficulté, tant individuelle que collective, à percevoir le lien pourtant avéré entre santé et environnement, malgré l'abondance de preuves scientifiques. Il s'est intéressé aux cobénéfices de la promotion de la santé pour la protection de l'environnement, dont des actions offrant simultanément des avantages pour la santé humaine et pour la planète, en mettant l'accent sur les pratiques alimentaires et de mobilité ayant un impact positif sur le climat et la santé.



Animation pour les enfants à propos des chauves-souris (source M. Zenger)



Conférence du Prof. Nicolas Senn « Santé et durabilité » (source M. Zenger)

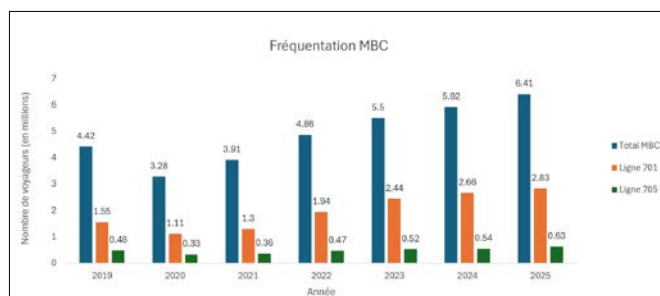
## TRANSPORTS PUBLICS

L'année 2025 a notamment été marquée par l'ouverture du nouveau dépôt de bus des MBC à Denges. Cet emplacement est favorable aux usagers de Prévèrenges, car des bus peuvent désormais être acheminés plus facilement vers la commune lorsqu'un bus de remplacement est nécessaire, par rapport à la situation précédente où le dépôt se trouvait à Tolochenaz.



Ouverture du dépôt MBC de Denges (source M. Zenger)

La fréquentation tant pour la ligne 701 que la ligne 705 a continué d'augmenter en 2025. Après une forte baisse entre 2019 et 2020, puis une reprise timide en 2021, elle a nettement dépassé en 2023 son niveau de 2019. Cette tendance positive s'est poursuivie en 2025, avec une hausse marquée sur la ligne 701 (+82 % par rapport à 2019 et 6% par rapport à 2024), tandis que la ligne 705 affiche une augmentation de 31 % (17% en comparaison avec 2024). À noter que, depuis 2025, la ligne 701 des MBC circule toutes les 7 min 30 aux heures de pointe.



M. Zenger

## LES MISSIONS PRINCIPALES DU DICASTÈRE

### Informatique

- Sécurité des données
- Maintien et évolution du réseau informatique
- Support aux utilisateurs

### Transports publics

- Mandat des entreprises de transports publics
- Réseau des transports publics sur le territoire communal

### Durabilité

- Mise en œuvre des mesures concernant la transition énergétique
- Monitoring de la stratégie énergétique
- Collaboration à la mise en œuvre de divers projets régionaux

### Service des bâtiments

- Gestion du patrimoine immobilier communal
- Suivi des travaux d'assainissement et de rénovation du parc immobilier communal
- Coordination des urgences et dépannages dans tous les domaines techniques : fuites, dysfonctionnements électriques, ...

### Conciergerie

- Nettoyage et entretien des bâtiments communaux et des écoles
- Gestion des clés et plans de fermeture
- Gestion des demandes logistiques
- Appui à l'organisation des manifestations communales ou soutenues par la Commune

### Intercommunal

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (ERM): membre du Conseil intercommunal de l'ERM : participation aux décisions concernant l'épuration des eaux usées.
- Bureau de l'Entente scolaire : membre du bureau : coordination de la gestion des activités extrascolaires intercommunales.
- Membre du Comité exécutif des transports morgiens : coordination concernant la gestion intercommunale des mandats des entreprises de transports publics de la région morgienne.
- Région Morges : Comité politique « Environnement » : gestion des projets de durabilité au niveau régional (région morgienne).

Effectif en personnel *état au 31.12.25			
	EPT	Employés	Apprenti
Service des bâtiments	7.85	9.50	--
Informatique	1	1	--

## Bâtiments

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2025

#### Concierges - activités des employés de la conciergerie (en heures)

Total annuel	2024	2025
Entretien des locaux scolaires, salle polyvalente, etc.	21'280.60	8'614.10
Entretien du bâtiment administratif	2'329.30	1'313.60
Entretien de la cure et de l'église (compté à part)	236.10	49.10
Entretien Yverdon 8	440.70	184.15
Entretien des Guifettes	1'171.30	596.90
Cantine scolaire	1'772.40	724.30
Voirie (nouveau bâtiment)	377.70	184.15
Univers 1028 (entretien)	283.30	409.05
Tom Pouce	94.40	0.00
Locaux aux Uttins (ex-Roulotte)	283.30	163.50
Maison de Commune	991.50	89.85
<b>Total</b>	<b>29'260.60</b>	<b>12'328.70</b>

7 jours de formation effectués en 2025 (10 jours en 2024).

## Panneaux solaires

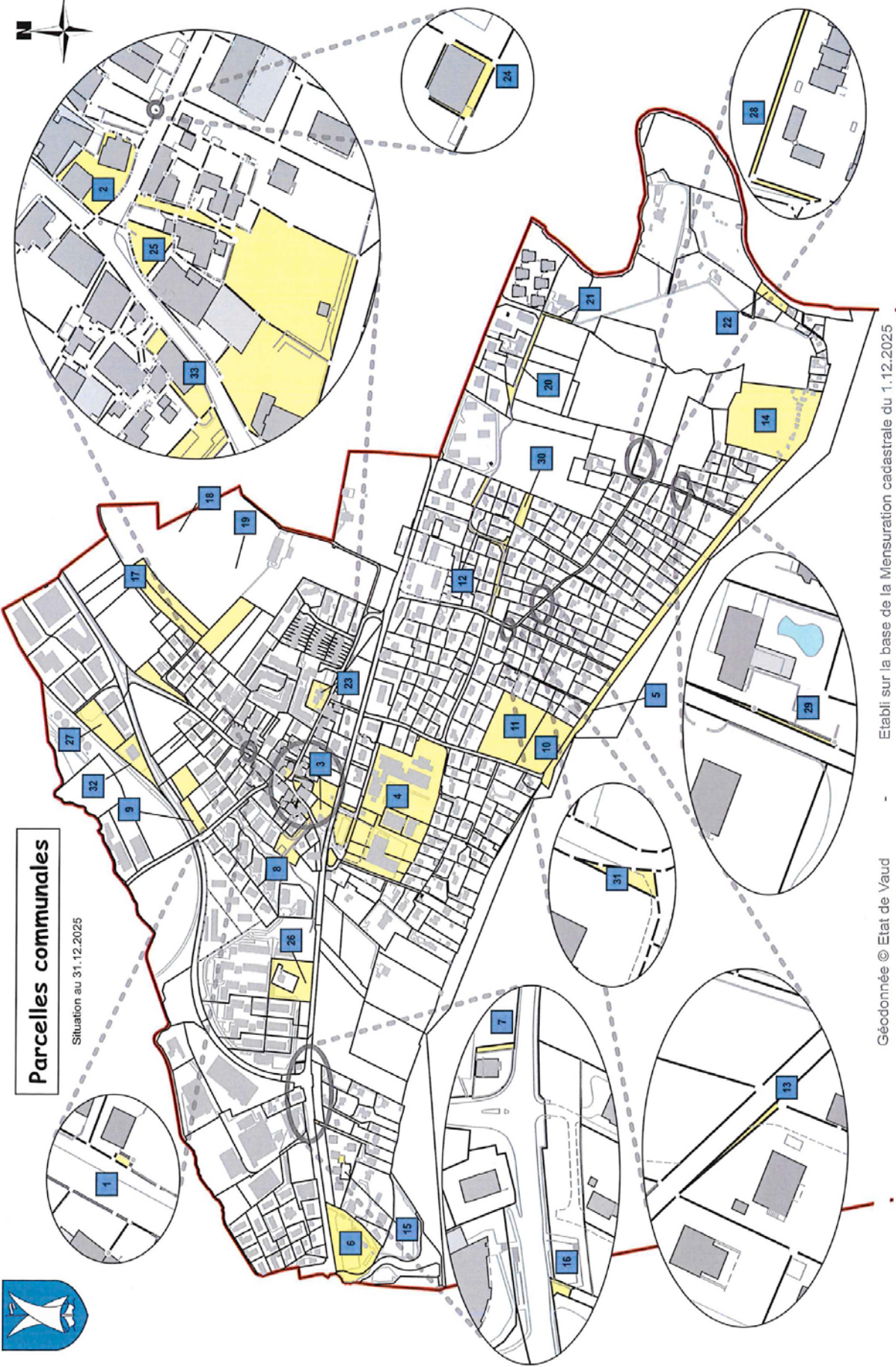
### Production du parc de panneaux solaires/photovoltaïques

Production en MWh	2021	2022	2023	2024	2025
Collège des Voiles du Léman	74,030	77,600	68,36	73,330	66,761
Bâtiment de la voirie	89,100	93,300	82,686	88,362	81,432



# Parcelles communales

Situation au 31.12.2025



Établi sur la base de la Mensuration cadastrale du 1.12.2025

Géodonnée © Etat de Vaud

## Etat des parcelles communales – Etat au 31 décembre 2025

### TABLEAU DES PROPRIETES COMMUNALES - Etat au 31.12.2025

Réf. plan	N° parcelle	Lieu-dit ou destination	Surface bâtiment	Surface place-jardin	Surface pré-champ	Surface revêtement dur	Surface accès, place privée	Surface divers	Surface vignes	Surface forêt	Surface totale
<b>COMMUNE DE PREVERENGES</b>											
1	9	Village		8							8
2	19	Bâtiment administratif et église	284	406							690
3	42	Auberge de l'Etoile	383	1 381				47			1 811
	46	Parking de l'Etoile	24	2 360							2 384
4	63	Giratoire de l'Etoile		1 015			1 007				2 022
	1983	Les Condémines		582							582
	1991	Les Condémines		174		321	7				502
	64	Jardins familiaux		337							337
	95	Condémines	900	4 324			2 027				7 251
	96	Chemin du Collège 2	69	978							1 047
	97	Collège	5 017	17 752							22 769
	98	Condémines (salle polyvalente)	1 169	1 002							2 171
	99	Condémines (feu/voirie)	584	1 587							2 171
	917	Chemin des Condémines	272	2 490		5	80				2 847
	918	Chemin des Condémines	1 496	1 565			543				3 604
5	87	Plage	33			10 863		2 460			13 356
6	128	Tuilière (tennis)	139	9 397			1 401	6			10 943
7	178	Rionzi		64							64
8	40	Capellan (village)		28			3 179	11			3 218
9	190	Cimetière						1 690			1 690
	193	Nord cimetière			2 416						2 416
10	418	Croix-de-Rive (Place de fête)		8 059							8 059
11	261	Croix-de-Rive (vigne)							12 862		12 862
12	279	Pierra Mur		749							749
	836	Ramière (route de Pierra Mur)		447							447
	868	Ramière (route de Pierra Mur)		446							446
	872	Ramière (route de Pierra Mur)		177							177
	1101	Ramière (route de Pierra Mur)		386							386
	1098	Ramière (route de Pierra Mur)		106							106
	933	Chemin de l'Epinette (route de Pierra Mur)		534							534
	1771	Chemin Neuf (route de Pierra Mur)		782							782
13	303	Chemin Neuf		20							20
14	384	Au Sout	699		24 717						25 416
15	DDP (463)	Poste sanitaire Les Mouettes		204							204
16	761	Ch. des Mouettes (passage sous-route)		73							73
17	485	Fontanne			2 465						2 465
18	225	Monteiron			4 380						4 380
	226	Monteiron			4 462						4 462
19	235	Les Uttins			5 254						5 254
20	1099	En Rueire (route de Pierra Mur)		558	1 180		346				2 084
21	1348	Chemin de la Venoge		119		245					364
22	393	Rio Roseaux	11	1 623							1 634
23	479	Château	445	2 036							2 481
24	24	Ancien local gaz	4	2							6
25	1646	Rte d'Yverdon - Place du Village		270							270
26	1938	Le Rionzi		5 280			697				5 977
27	1785	Déchetterie	27	1 731			3 214	68			5 040
28	1776	Chemin Neuf (La Pommeraie)		231							231
29	462	Chemin Neuf				24					24
30	815	Chemin de la Ramière		1 284		177					1 461
31	1937	Chemin Neuf (Vuilleumier)		45							45
32	1977	Le Trési	535	1 123	97			1 933	13		3 701
33	39	Maison villageoise	215	139			64				418
		<b>TOTAUX</b>	<b>12 306</b>	<b>71 874</b>	<b>44 971</b>	<b>11 635</b>	<b>12 565</b>	<b>6 215</b>	<b>12 875</b>	<b>0</b>	<b>172 441</b>
<b>COMMUNE DE VAULION</b>											
	327	A la Fivaz			4 700					5 020	9 720
		<b>TOTAUX</b>			<b>4 700</b>					<b>5 020</b>	<b>9 720</b>
<b>COMMUNE DE PREMIER</b>											
	297	Planche Martignier	18		1 017					25 286	26 321
	300	Planche Martignier			395					9 697	10 092
		<b>TOTAUX</b>	<b>18</b>		<b>1 412</b>					<b>34 983</b>	<b>36 413</b>





## 9. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

La Municipalité a l'avantage de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2025.

Elle remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les Conseillères et les Conseillers communaux pour le travail accompli en 2025.

La Municipalité dit sa gratitude à l'autorité délibérante pour la confiance qu'elle lui a accordée en 2025.

Nous avons l'honneur de vous inviter, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

Après avoir pris connaissance :

- > du rapport de gestion 2025 de la Municipalité,
- > du rapport de la Commission de gestion

### DÉCIDE

- > d'approuver la gestion 2025 de la Municipalité.

**Au nom de la Municipalité**

le Syndic :

la Secrétaire adjointe :

Guy Delacrétaz

Maude Ferrari



